

Université de Montréal

« Tant vaut la sève, tant vaut l'érable. »
Les corps de cadets collégiaux québécois
(1879-1914)

par
France Normand

Département d'histoire
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Maître
en Histoire

Décembre 2006

© France Normand, 2006



D

7

US4

2007

100.V

AVIS

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

NOTICE

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

« Tant vaut la sève, tant vaut l'érable. »
Les corps de cadets collégiaux québécois
(1879-1914)

présenté par :
France Normand

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Christian Dessureault, président-rapporteur
Ollivier Hubert, directeur de recherche
Christine Hudon, membre du jury

17 JAN 2007

Résumé

L'impérialisme sert habituellement à justifier la ferveur populaire que connût l'instruction militaire juvénile au tournant du XX^e siècle. Pourtant, le Québec, que l'on ne reconnaît pas comme une province impérialiste, a vu cette activité connaître une popularité comparable au reste du Canada. Les débuts structurés des corps de cadets dans les collèges canadiens remontent à 1879. Pour sa part, le Québec, plus que toute autre province, vit le nombre d'adhérents croître d'une manière constante pendant la période précédant la guerre des Boers. Ce travail s'intéresse aux raisons ayant motivé la population canadienne-française à entraîner sa jeunesse à « l'art de la guerre », alors que celle-ci se montrait plutôt réfractaire dans les conflits armés de l'Empire britannique.

Mots-clés : Cadets, Collèges, Masculinité, Québec-Canada, 19^e-20^e siècles

Abstract

The imperialism is usually used to justify popular enthusiasm of which the juvenil training reserve knew on the begining of the XXe century . However, Quebec, which was not recognized has a imperialist province, saw this activity growing up in popularity as much as of the rest of Canada. The structured beginnings of the cadets in colleges started around 1879 and Quebec, more than any other province, saw a constant growth for all the period previous the Boer's war. This work is interested in the reasons that motivate the french-canadian population to involve it's youth in "the art of the war", whereas this one refused any armed participation in the imperial businesses.

Keywords : Cadet, College, Masculinity, Quebec-Canada, 19th-20th century

Table des matières

1. Introduction	1
1.1 Historiographie.....	2
1.2 Sources	12
1.2.1 Le Collège Sainte-Marie	13
1.2.2 Le Mont Saint-Louis	15
1.2.3 Fonds d'archives complémentaires	16
1.2.4 Journaux	16
1.3 Plan du mémoire	17
2. Le programme fédéral de 1879	19
2.1 Les engagements du gouvernement	19
2.2 Les devoirs des collèges.....	23
2.3 Les modifications du programme.....	27
2.4 Les visées du programme.....	30
2.5 La création des corps 1879-1914	35
2.5.1 Des cadets indénombrables	35
2.6 Les corps de cadets à travers le temps	37
2.7 L'instruction militaire ailleurs	41
2.8 Les tensions frontalières et l'armée canadienne.....	43
Conclusion	45
3. Les premiers pas du mouvement.....	47
3.1 Les singularités des parcours : quelques exemples	47
3.2 Armée et discipline collégiale.....	50
3.2.1 L'âge critique de l'adolescence.....	50
3.2.2 La piété.....	52
3.2.3 La discipline.....	53
3.3 Les modèles masculins.....	56
3.3.1 La guerre, le modèle viril et le physique honnête	56

3.4 Les cadets jésuites au cœur des tensions politiques et sociales de Montréal	60
3.4.1 Les Canadiens français et l'Empire britannique	60
3.4.2 Les pour et les contre de l'instruction militaire	72
Conclusion	75
4.1 Quelques rectifications historiographiques	79
4.2 Les internes et les externes dans la milice	82
4.2.1 Les pensionnaires, les externes et la milice	83
4.3 Les privilèges des cadets	86
4.3 Faire sa place au collège	89
4.4 Faire sa place dans le monde.....	93
Conclusion	95
Bibliographie.....	101
Sources primaires	101
Études.....	102

Liste des tableaux

Tableau 1.....19
Tableau 2.....38
Tableau 3.....39

Liste des figures

Mario Michaud, capitaine de la compagnie des tout-petits, Mont Saint-Louis, 1902.....	27
Cadet du Mont Saint-Louis au Champ-de-Mars à l'occasion de la fête de la Reine, 1897.....	62
Deuxième Bataillon du Mont Saint-Louis, 1910.....	63

Remerciements

Je veux tout d'abord remercier mon directeur Ollivier Hubert, qui m'a offert un appui intellectuel et moral incomparable. Merci d'avoir accepté le défi que représentait la direction d'une étudiante pas toujours exemplaire!

Merci à la Fondation Louise et André Normand, qui m'a généreusement remis une bourse parentale renouvelable annuellement, sans oublier les délicieux petits plats de maman Normand!

Finalement, comment passer sous silence la contribution de ma grande soeur Patricia qui, pendant une bonne partie de mes études, a lu et corrigé mes textes; les bons, les moins bons, les passionnants ainsi que ceux qui semblaient interminables. Voilà le signe d'un amour inconditionnel!

1. Introduction

Le passé militaire canadien a été, et est toujours, largement étudié par les historiens. Des guerres franco-iroquoises jusqu'aux missions de paix auxquelles les soldats du pays participent, les différents aspects de la réalité martiale ont été analysés puis débattus par plusieurs générations de spécialistes¹. Toutefois, on ne s'est que trop peu intéressé aux corps de cadets scolaires, qui furent pendant longtemps l'organisation paramilitaire juvénile la plus importante du Québec. Le projet d'une instruction militaire collégiale fut mis en branle par le gouvernement fédéral à la fin des années 1860, mais c'est à partir d'une nouvelle réglementation, passée en 1879, que le mouvement commença à prendre une forme cohérente et durable. Si le projet visait officiellement à promouvoir et stimuler un intérêt envers la carrière militaire, le « dressage » des jeunes hommes fut aussi un aspect favorablement accueilli par les collèves et intégré au programme scolaire. Le succès fut tel qu'à l'aube de la Première Guerre mondiale, l'instruction militaire était devenue une activité pratiquée dans un nombre considérable de collèves. Si le taux de participation à l'activité militaire put connaître une telle progression, c'est en raison d'un accord tacite entre les différents agents sociaux impliqués : le gouvernement, les autorités collégiales, les collégiens, les parents et la population civile. En effet, l'éducation étant une compétence provinciale, le gouvernement ne pouvait faire de l'entraînement militaire un élément du programme scolaire sans l'accord et la coopération des autorités collégiales. En second lieu,

¹ Pour un compte-rendu de l'historiographie en histoire militaire, on pourra consulter l'article de Serge Bernier, « Se hâter lentement. L'historiographie militaire canadienne, 1988-1999 », *Bulletin d'histoire*

s'agissant d'une activité volontaire, les candidats intéressés devaient s'inscrire lors d'une campagne de recrutement interne, généralement organisée par des étudiants désirant fonder une compagnie. Les volontaires devaient donc trouver certains avantages à pratiquer une activité qui, par sa nature même, reproduisait le cadre disciplinaire strict du collège. Finalement, quel aurait été l'avenir de cette activité sans l'approbation populaire? Aurait-il été possible que des étudiants âgés de 8 à 17 ans puissent parader armes aux poings si la population s'en était montré indignée? L'intégration de cette activité en tant qu'élément essentiel dans la formation de jeunes hommes fut donc rendue possible parce que les cinq groupes acceptèrent, pour des raisons qui leur étaient propres, qu'elle fasse partie du corpus académique. Ce sont précisément les motifs spécifiques de chaque groupe qui nous intéressent dans le présent travail. Ajoutons finalement que les médias jouèrent un rôle important en exposant régulièrement les faits et gestes des compagnies, et qu'ils participèrent à créer une image positive de cet enseignement.

1.1 Historiographie

Si les corps de cadets n'ont fait l'objet d'aucune étude approfondie, la question militaire québécoise a, quant à elle, suscité l'intérêt de certains spécialistes de la question martiale. Les historiens ont expliqué de diverses façons l'indifférence des Canadiens français envers la carrière militaire. Parmi celles-ci, on trouve l'existence d'une politique

politique, Vol.8, No.2-3, p.11-24. Voir aussi Serge Bernier, « L'historiographie militaire canadienne entre

linguistique excluant l'utilisation de la langue française pour n'offrir qu'une instruction unilingue anglaise². D'ailleurs, l'ouvrage de J.L. Granatstein sur les généraux canadiens ayant participé à la Seconde Guerre mondiale, qui ne contient aucun nom francophone, confirme ce que plusieurs historiens avaient déjà souligné, à savoir la quasi-impossibilité pour ce groupe linguistique d'obtenir des grades militaires supérieurs³. Combiné à un sentiment impérial faiblement ressenti⁴, le traitement discriminatoire réservé aux jeunes francophones eut un effet négatif chez bon nombre de recrues potentielles et fit en sorte que le taux de participation des canadiens-français aux affaires militaires fut loin de correspondre à leur poids démographique au sein du pays⁵.

La question relative à la participation canadienne aux conflits impériaux constitua aussi un épineux dossier qui fit ressortir les divergences idéologiques entre les deux principaux groupes ethniques du pays⁶.

Malgré ces données, l'activité militaire n'en jouissait pas moins d'une opinion favorable au sein de la population franco-québécoise. Comme le suggère l'exemple des corps de cadets collégiaux, le Québec du dernier quart du XIX^e siècle, jusqu'au

1975 et 1988 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, No.157, janvier 1990, p.5-24

² Voir Serge Bernier et Jean Parizeau, *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les Forces armées canadiennes. 1763-1969 : le spectre d'une armée bicéphale*, Tome I, Ottawa, Service historique de la Défense nationale, 1987, 468 p. ; Jean-Yves Gravel, *L'armée au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1974, 157 p.

³ Jack L. Granatstein, *The Generals; the Canadian Army's Senior Commanders in the Second World War*, Toronto, Stoddart, 1993, 370 p. dans Bernier, « Se hâter lentement... », p.13

⁴ Concernant le nationalisme canadien-français on pourra consulter les ouvrages suivants : Sylvie Lacombe, *La rencontre de deux peuples élus. Comparaison des ambitions nationales et impériales au Canada entre 1896-1920*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2002, 291 p. ; Arthur I. Silver, *French-Canadian Idea of Confederation, 1864-1900*, Toronto, University of Toronto Press, 1997 (2^e édition), 283 p.

⁵ Desmond Morton, « Le Canada français et la milice canadienne », dans Jean-Yves Gravel, *Le Québec et la Guerre*. Montréal, Boréal Express, 1974, p.32

déclenchement de la Première Guerre mondiale, vit un nombre croissant de jeunes hommes « s'enrôler » dans les différents corps de cadets de la province. Que ces jeunes hommes aient développé une réelle aptitude à faire la guerre demeure incertain. Les exercices militaires dispensés dans les collèges leur inculquaient par contre une solide base disciplinaire en plus de leur enseigner les formations militaires telles qu'on les retrouvait dans la milice. Contrairement à ce que l'on retrouvait au sein des collèges militaires toutefois, le programme ne prévoyait pas l'apprentissage des tactiques de batailles, ni aucune science se rattachant à l'art militaire. Il faisait de ces jeunes hommes des symboles bien plus que des soldats⁷.

Léon Debien est un des rares historiens à s'être penché sur la question des corps de cadets dans les institutions scolaires québécoises⁸. Dans un article paru en 2005, il relate brièvement les diverses interventions armées auxquelles les collégiens québécois prirent part, des débuts de la colonisation française jusqu'au tournant du XX^e siècle. L'intérêt marqué des étudiants envers cette activité, leur désir de prendre part à la défense du pays ainsi que la reconnaissance publique des jeunes miliciens étaient déjà bien présents dès la fin du XVII^e siècle. L'auteur souligne aussi la réticence des collèges à intégrer l'activité

⁶ Elizabeth H. Armstrong, *Le Québec et la crise de la conscription, 1917-1918*. Montréal, VLB éditeur, 1998, 293 p.

⁷ Le collège royal militaire de Kingston, par exemple, avait pour mission de former des jeunes hommes se destinant à une carrière civile, mais devant posséder des connaissances approfondies de l'art militaire. L'enseignement dispensé comprenait les cours suivants : génie militaire, géométrie pratique et dessin du génie, artillerie théorique, artillerie pratique, loi militaire, administration en temps de paix, stratégie et tactique, administration en temps de guerre, service de reconnaissance, levé de plans et topographie militaire, dessin à mains levée et peinture et génie civil, manœuvres et exercices. « Ministère de la milice et de la défense du Canada. Rapport pour l'exercice clos le 30 juin 1896 », *Document de la Session* No.19, Vol. 29, No.11, 1896, p.41-52

militaire à leur corpus académique. Ce fut par contre une réticence qui diminua au fur et à mesure que l'on se rapprocha du XX^e siècle ; les collèges seront en effet de plus en plus nombreux à posséder un corps de cadets durant le dernier quart du XIX^e siècle. Debien souligne ce fait, mais ne va pas plus loin et concentre la quasi-totalité de son étude sur la période précédant la mise en place du programme fédéral de 1879.

Comment expliquer l'engouement populaire que connut l'activité martiale? L'image positive d'une institution (militaire dans ce cas-ci) doit se bâtir autour d'un discours favorable dominant et l'utilisation des médias facilite l'intégration des valeurs sociales véhiculées par les autorités en question⁹. C'est d'ailleurs ce qui semble expliquer l'enthousiasme porté par la province québécoise envers les corps de cadets collégiaux, qui se démarqua des autres provinces en démontrant un intérêt marqué dès l'instauration du programme en 1879. En effet, six des sept premiers corps de cadets formés cette année-là le furent dans la province de Québec et à la veille du premier conflit mondial, un nombre important de collèges possédaient leur propre corps de cadets. Desmond Morton attribue cet accroissement rapide au fait que le système éducatif franco-catholique du pays était plus

⁸ Léon Debien, « Les collégiens du XIX^e siècle et l'engagement militaire », *Bulletin d'histoire politique*, Vol.14, No.1, (automne 2005), p.279-298

⁹ Sur l'importance du discours et de l'image dans la diffusion d'un modèle social, on pourra consulter les ouvrages de Scott Hughes Myerly, *British Military Spectacle : From Napoleonic War Through the Crimea*. Cambridge, Harvard University Press, 1996, 293 p. On pourra également consulter son article « The Eyes Must Entrap the Mind : Army Spectacle and Paradigm in Nineteenth-Century Britain », *Journal of Social History*, Vol.26, No.1 (Automne 1992), p.105-131. Mark Howard Moss a publié un livre sur la militarisation des jeunes Ontariens intitulé : *Manliness and Militarism : Educating Young Boys in Ontario for War*, New York, Oxford University Press, 2001, 209 p. Finalement, Marie-Christine Leps a écrit un ouvrage sur le discours dans la formation de stéréotypes : *Apprehending the criminal : the production of deviance in nineteenth-century discourse*, Durham, Duke University Press, 1992, 262 p. Bien que son ouvrage s'intéresse à la formation d'un stéréotype criminel, les idées avancées peuvent aussi bien s'appliquer à la construction de l'image de l'honnête citoyen ou renforcer la pertinence de l'éducation militaire dans le système éducatif.

unifié que celui retrouvé chez les anglo-protestants¹⁰. Les bienfaits supposés de cette instruction auraient donc permis à l'activité de s'implanter graduellement dans le réseau scolaire québécois largement contrôlé par le clergé.

La présence des corps de cadets dans les établissements scolaires remonte cependant au-delà de 1879. Durant les années 1860, alors que le territoire britannique semblait pouvoir faire les frais des agitations ayant cours sur le territoire états-unien, le gouvernement autorisa la présence de corps de milice volontaire dans certains collèges qui en avaient fait la demande. La pertinence de leur existence allait donc de pair avec les tensions politiques ressenties par les Canadiens; lorsque la population sentait qu'elle pouvait être en danger, des corps de milice volontaires se formaient spontanément. Quand le danger semblait être écarté, l'enthousiasme des volontaires s'estompait, provoquant la dissolution d'un nombre important de corps. La Guerre civile américaine et les raids fenians furent ainsi de puissants stimulants pour la formation de corps de milice volontaires.

Toutefois, en 1879, ces « menaces » n'existaient pas et l'argument pédagogique, se substituant à l'argument patriotique, permit à l'activité de s'imposer en tant qu'élément essentiel à la formation d'honnêtes hommes¹¹. Le « dressage » des collégiens put ainsi devenir une composante importante de l'éducation parce qu'il permettait d'inculquer les valeurs inhérentes à la formation d'honnêtes citoyens : force, discipline, respect de la

¹⁰ Desmond Morton, « The Cadet Movement in the Moment of Canadian Militarism », *Revue d'études canadiennes*, Vol.13, No.2, (Été 1978), p. 58

¹¹ Morton, « The Cadet Movement... », p.57

hiérarchie, conformité, esprit de corps, qualités morales, *etc.* La discipline militaire cadrerait du reste parfaitement avec les objectifs éducatifs des établissements collégiaux, qui voyaient des avantages non négligeables à intégrer à leur programme scolaire cette activité permettant un contrôle renforcé. Car voilà bien un avantage pour les autorités; elle permettait à un seul individu d'exercer un contrôle sur un groupe de jeunes hommes.

De fait, les exercices militaires constituent une répétition de mouvements brefs et précis. Exigeant à la fois cohésion, synchronisme et uniformité, l'activité militaire exclut tout geste hasardeux ou tout contact physique entre les individus (lors des revues) qui auraient pour effet de briser l'harmonie du groupe. Par ailleurs, cette activité permettait, lors des récréations, de garder un œil sur un maximum d'étudiants et évitait ainsi tout regroupement ou solitude « suspecte ». Du coup, on réduisait les risques de « déviances morales » des étudiants et on s'assurait d'une structure disciplinaire qui jouissait d'une popularité certaine auprès des collégiens.

Le cadre disciplinaire des collèges, et la vie collégiale en général, ont d'ailleurs suscité l'intérêt de certains historiens. S'appuyant sur les mémoires d'anciens élèves ayant fréquenté ces institutions, Claude Corbo a publié un ouvrage en deux volumes sur l'expérience qu'ils ont vécue, ainsi que ce qu'ils en ont retenu¹². Christine Hudon et Louise Bienvenue offrent quant à elles une fenêtre sur le monde collégial québécois du dernier quart du XIX^e siècle jusqu'aux années 1960¹³. On découvre alors un monde à part,

¹² Claude Corbo, *La mémoire des cours classiques (1870-1960)*, Outremont, Éditions Logiques, 2000, 2 Vol.

¹³ Christine Hudon et Louise Bienvenue, « « Pour devenir homme tu transgressera... » Quelques enjeux de la socialisation masculine dans les collèges classiques québécois (1880-1939) », *Canadian Historical Review*,

composé uniquement d'hommes et soumis à une discipline rigoureuse. De plus, c'est loin du foyer familial, dans un univers fermé, sans contacts véritables avec la réalité extérieure, que les futures élites sociales réalisaient leur formation scolaire, morale et identitaire. Il s'y développait des amitiés profondes et intimes qui permettaient de passer à travers les moments les plus difficiles de la vie collégiale. À cet effet, les propos contenus dans la correspondance entre les étudiants font ressortir l'importance de ces amitiés. Ils démontrent aussi à quel point les relations amicales compensaient le vide affectif créé par la séparation du milieu familial.

Mais la vie dans les collèges ne se résumait pas qu'aux amitiés; elle était aussi régie par un horaire répétitif, qui réglait les activités des étudiants et laissait peu de temps à l'expression des individualités. L'éducation collégiale, qui s'échelonnait sur huit ans n'était, aux dires des anciens étudiants, pas très stimulante mis à part peut-être les années de belles-lettres et de versification. La désobéissance ou l'indiscipline, étaient réprimées par des châtiments corporels, plus ou moins durs selon le cas et l'humiliation publique se substituait parfois aux corrections physiques. Les étudiants se délectaient aussi des malheurs des autres, comme le rappelle Victor Barbeau, étudiant au Collège Sainte-Marie au début du XX^e siècle, dans son autobiographie, lorsqu'il souligne que les étudiants punis étaient pris à partie et subissaient les moqueries et les injures des autres élèves¹⁴. Qui plus

Vol.86, No.3 (Septembre 2005), p.485-511 ; Christine Hudon et Louise Bienvenue, « Entre franche camaraderie et amours socratiques. L'espace trouble et ténu des amitiés masculines dans les collèges classiques (1870-1960) », *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, Vol.57, No.4 (Printemps 2004), p.481-507

¹⁴ Corbo, *La mémoire des cours classiques...*, p.38

est, la vie en commun ne laissait que très peu d'intimités et la présence d'étudiants issus de différents milieux sociaux, les aptitudes physiques, intellectuelles ainsi que les différents champs d'intérêt étaient autant de facteurs susceptibles de créer des rivalités entre les petits groupes d'étudiants. De plus, c'est pendant cette période que les qualités viriles des collégiens se développaient de sorte qu'une dérogation au modèle établi, qu'elle fût volontaire ou non (physique de l'individu, défaut d'élocution ou inaptitudes sportives par exemple), pouvait avoir un impact sur leur intégration au collège. Finalement, pendant tout le temps que durait l'éducation collégiale, les étudiants vivaient ensemble, créant une tension permanente. Comme le soulignent Hudon et Bienvenue, cette pression « [...] incite[nt] les élèves à bannir certains gestes, à en adopter d'autres, à cacher certaines habitudes, bref à effectuer un constant travail sur soi, afin de se conformer à l'idéal associé à leur sexe¹⁵ ». Mais la vie monotone des collèves était aussi entrecoupée d'activités divertissantes : sport, musique, chant, théâtre, lecture, corps de cadets permettaient aux étudiants de se « vider l'esprit » pendant un laps de temps. La vie au sein des collèves classiques, même s'il ne faut pas assombrir le tableau, ne semble pas avoir constitué les années les plus intéressantes de la vie des gens. Peut-être est-ce la raison pour laquelle les hommes écrivant leurs mémoires passent rapidement sur cette période de leur vie?

La participation à l'activité militaire comme moyen d'affirmation virile chez les jeunes hommes constitue donc un élément à considérer. Car dans cette mini société que constituait le collège, le jeune homme devait apprendre à se démarquer et la participation

¹⁵ Hudon et Bienvenue, «Entre franche camaraderie... », p.505

au corps de cadets lui offrait la chance de faire partie de l'élite à l'intérieur d'un établissement qui était lui-même composé d'élites ou de futures élites. Socialement, l'accession aux plus hauts grades lui permettait de recevoir une reconnaissance et une publicité médiatiques plus qu'intéressantes. La popularité et la présence des corps de cadets au sein des institutions scolaires connurent leur apogée pendant les années 1909-1914. Mais justement, faire partie d'un corps de cadets durant les années 1880-1890, alors que peu de gens avaient ce privilège, n'augmentait-il pas le prestige relié à la pratique de cette activité? Et en tant que futures élites sociales, les étudiants ne devaient-ils pas incarner un modèle à reproduire?

À ce titre, le concept de socialisation utilisé par Mark Moss, qui explique l'engouement des jeunes Ontariens pour la guerre de 1914-1918, est intéressant. Le concept est défini comme étant : « [...] the developmental processes whereby each person acquires the knowledge, skills, beliefs, values, attitudes, and dispositions which allow him or her to function as a more or less effective, [...], member of society¹⁶ ». Toujours selon cette interprétation, la réussite d'une uniformité idéologique dépend de la quantité d'agents socialisants se disputant la prérogative idéologique (le clergé, le mouvement féministe, les mouvements ouvriers, les médias, le gouvernement, les institutions scolaires, *etc.* sont des exemples d'agents socialisants). Dans la mesure où plusieurs d'entre eux adoptent la même idéologie, le problème d'uniformité ne se pose évidemment pas. Ainsi, le quasi-monopole idéologique des élites anglo-protestantes de l'Ontario du dernier quart du XIX^e siècle aurait

¹⁶ Moss, *Manliness and Militarism...*, p.6

permis à la doctrine impériale de s'imposer en tant qu'élément de socialisation politique. Conséquemment, la militarisation de la société ontarienne se serait effectuée sans réelle opposition. En tant qu'agent socialisant dominant de la société canadienne-française, il est tout à fait légitime de croire que le clergé ait décidé d'intégrer les exercices militaires pour leurs vertus civiles, mais aussi parce que les cadets pouvaient être utilisés en tant qu'outil de socialisation politique.

Il est généralement admis que l'idéologie impériale n'eut que très peu de partisans chez les Canadiens français. De même, il est difficile de nier que l'impérialisme fut l'idéologie se prêtant le plus à l'expression des valeurs militaires, viriles, nationales et patriotiques. Ce n'est par contre pas un élément indispensable comme Moss semble vouloir le dire lorsqu'il souligne, comme pour nier toute militarisation de la société québécoise : « Imperialism was unique to English Canada ; it had no appeal whatever to French-speaking Canadians¹⁷ ». Présenter l'impérialisme comme étant la clé de voûte du mouvement militaire contribue bien évidemment à isoler le Québec du reste du Canada. De même qu'aborder la militarisation des jeunes hommes sans parler des corps de cadets, au profit des organisations telles que les Boy Scouts ou les YMCA, prive le Québec de sa spécificité propre¹⁸. L'étude des corps de cadets permet de montrer que le Québec canadien-français, étudié selon une grille d'analyse tenant compte des agents socialisants et

¹⁷ Moss, *Manliness and Militarism...*, P.14-15

¹⁸ Moss semble lier le mouvement cadet et la mise en place des Boy Scout à la Guerre des Boers. S'il est vrai que les deux mouvements avaient pour but, entre autres, de combattre la « féminisation » de la jeunesse et de former de bons citoyens, il n'en demeure pas moins que le mouvement cadet naquit pratiquement 30 ans avant celui mis en place par Bolden Powell, et qu'il résultait aussi d'une ambition bien différente. Les

de la socialisation politique spécifiques au Québec, ne constitue pas une exception au courant militariste qui caractérisa la plupart des sociétés occidentales de cette époque. David W. Brown fait d'ailleurs remarquer avec justesse que « Preparation for the requirements of warfare represents only one aspect of the militarism in the Victorian and Edwardian private school¹⁹ ». À ce titre, l'exemple des cadets québécois illustre bien les propos de Brown.

C'est donc en tant qu'activité militaire non professionnelle que nous aborderons l'étude des corps de cadets collégiaux. Nous sommes consciente que l'étude proposée est spécifique au contexte canadien-français de l'époque et qu'une étude similaire portant sur les corps de cadets présents à l'extérieur de la province pourrait offrir une tout autre image de ce phénomène. Nous croyons toutefois qu'une telle recherche pourra apporter de nouvelles considérations quant au passé militaire québécois, d'une part, mais aussi canadien puisque le projet émana directement d'Ottawa.

1.2 Sources

Les documents relatifs aux corps de cadets sont difficilement localisables, et plusieurs ont été accidentellement détruits. C'est notamment le cas des archives militaires du Collège Bishop, qui brûlèrent dans un incendie. D'autres ont été dispersés à la suite de la

mouvements cadets ont certainement connu leurs heures de gloire quelques années avant le déclenchement de la Grande Guerre, mais ils faisaient partie du décor québécois depuis de nombreuses années déjà.

¹⁹ David W. Brown, « Militarism And Canadian Private Education : Ideals And Practice, 1861-1918 », *Canadian Journal of Sport History*, Vol.17, No.1, 1986, p.46

fermeture des collèges ou n'ont tout simplement pas été conservés par les autorités²⁰. Ainsi, il subsiste peu de sources nous permettant d'étudier adéquatement le phénomène. Si l'objectif premier de notre recherche était de fournir une image représentant la réalité québécoise, c'est-à-dire aussi bien francophone qu'anglophone, l'état des archives nous contraint à nous concentrer principalement sur les Collèges Sainte-Marie et Mont-Saint-Louis. D'autres fonds d'archives, dont la quantité d'informations disponibles ne permet par l'étude singulière, enrichiront à différents niveaux notre étude.

1.2.1 Le Collège Sainte-Marie

Le Collège Sainte-Marie possède le fond d'archives le plus riche que nous ayons trouvé concernant l'activité militaire dispensée à cette époque. Officiellement attesté par Ottawa en 1880, le corps de cadets du collège fut la onzième compagnie enregistrée auprès du ministère de la Défense²¹. La tradition militaire du collège remonte toutefois plus avant, vers les années 1856-1857. Toutefois, jusqu'en 1880 l'activité ne connut pas une grande

²⁰ Beaucoup de collèges anglophones ont fermé leurs portes sur le territoire montréalais et les documents ne furent pas conservés. De plus, bien qu'on ait eu le nom des corps de cadets rattachés aux collèges, nous n'avons pu localiser leurs archives. Nous avons tenté de trouver, mais sans succès, les archives du Lower Canada College, des Highlands Cadets et ceux du Collège Éliock. Du côté francophone, nous avons également tenté de repérer les archives du Collège l'Assomption et du Séminaire de Trois-Rivières.

²¹ Les renseignements concernant l'accréditation des corps de cadets ont été pris sur le site officiel des cadets du Canada. Si le lien internet est disponible sur le site du Ministère de la Défense, ce dernier ne garantit pas l'exactitude des données qui y sont diffusées. Toutefois, après avoir comparé certaines données officielles aux données fournies sur le site, nous considérons les informations dignes de confiance. Par ailleurs, nous avons communiqué avec François Arseneault, responsable de la base de données, afin d'être certaine de la fiabilité des informations contenues sur le site. Les sources utilisées sont très variées et selon M. Arseneault, seuls sept corps de cadets n'ont pas encore été identifiés sur un total de 3067 corps. Un rapide coup d'œil dans la *Gazette du Canada* nous permet d'affirmer que parmi les sept corps non répertoriés dans la base de données certains ont été fondés au tout début des années 1880 et connurent une existence très brève.

popularité. Cependant, au début des années 1880 l'activité devint mieux structurée et c'est également à partir de ce moment que, par le biais du « registre de la milice », les archives nous fournissent le plus d'informations.

Le « registre de la milice » est un cadeau remis aux cadets en 1888 par le « Conseil des Jeux de la Première Division » du collège, afin de les récompenser du zèle démontré envers l'activité militaire²². C'est au capitaine Pierre Trudel, un étudiant du collège, qu'incomba la tâche de dépouiller les archives militaires du collège. Les dernières pages du livre coïncident avec la fin de l'année scolaire de 1893. Si les derniers mots inscrits sont « À l'an prochain », aucune suite n'a encore été retracée, nous privant ainsi d'informations précieuses pouvant être comparées avec celles recueillies au Collège Mont-Saint-Louis, fondé dans les années 1890.

Les premières pages contiennent un résumé des archives de la milice depuis sa fondation présumée, en 1856-57, jusqu'au moment de son attestation fédérale en 1880²³. Les archives du collège ne contenaient aucune information concernant les années 1867 à 1880 ce qui, selon toute vraisemblance, est dû à une dissolution de la milice pendant cette période. La partie couvrant les années 1880 à 1888 contient des retranscriptions de documents officiels fédéraux, des correspondances entre les autorités du collège et les responsables du district militaire (ou du capitaine de la milice, qui avait aussi la responsabilité de communiquer avec les autorités fédérales) ainsi que des listes nominatives

²² Collège Sainte-Marie, Récréation : « Registre de la Milice 1856-1894 », Boîte 23 (fond non classé), p.1

²³ Il semble que les recherches réalisées par le capitaine de la milice n'ont pu permettre d'établir la date précise des débuts de l'activité militaire au collège.

des membres du corps de cadets, accompagné de leur grade. On y a également inscrit le nom des étudiants promus à un grade supérieur. Finalement, la dernière partie du registre a été écrite sur une base régulière, au gré des événements, et contient une description commentée des activités auxquelles les cadets ont participé, des coupures de journaux et de la correspondance. On s'en doutera, les autorités du collège se réservaient un droit de censure et tous les éléments contenus dans le livre devaient avoir été préalablement lus et acceptés par elles.

1.2.2 Le Mont Saint-Louis

Le second fond d'archives en terme d'importance est celui du Mont-Saint-Louis, dont la demande fut sanctionnée par le gouvernement en 1892. Le fond contient deux livres : un album contenant de la correspondance et des documents officiels pour les années 1895 à 1899 et un registre contenant les procès-verbaux de conseil de la milice de 1902 à 1913.

On retrouve un peu de tout dans le livre de correspondance, qui contient une majorité de documents écrits en anglais : correspondance entre les diverses instances militaires et paramilitaires du pays, règlements relatifs à une compétition annuelle qui eut lieu entre 1893 et 1897, coupures de journaux, liste des exercices militaires à effectuer, *etc.* Peu volumineux, le livre de correspondance n'en est pas moins intéressant par la diversité de son contenu. Le second livre contient des résumés très concis des séances du conseil de la milice. On y inscrivait les dates des parades et l'itinéraire qu'emprunteraient les étudiants

pour se rendre au Champ de Mars. On y inscrivit le nom des officiers et des soldats et les résultats des examens pour l'obtention de différents grades (sergent, lieutenant et caporal). Le livre du conseil de la milice nous offre ainsi un second type d'attribution des grades, qui diffère de celui privilégié au Collège Sainte-Marie. Finalement, on y commente certaines activités auxquelles les cadets ont pris part.

1.2.3 Fonds d'archives complémentaires

D'autres fonds d'archives, trop incomplets pour être représentatif de la réalité martiale des collèges en question, seront toutefois utilisés afin de compléter ou appuyer les éléments contenus dans les deux principaux fonds d'archives. Ainsi, nous utiliserons les archives du Collège Bishop, du Collège de Montréal et ceux du Montreal High School.

1.2.4 Journaux

Si l'éducation militaire juvénile de l'époque était réservée aux futures élites sociales, les différents messages idéologiques véhiculés par ces jeunes hommes devaient trouver un écho auprès de la population civile; les journaux constituaient à ce titre un « porte-voix » puissant pour les autorités. Les médias ont par contre le loisir de rapporter certaines informations ou de les taire; de les présenter sous un angle plutôt que sous un autre, manipulant ainsi la perception qu'auront les lecteurs par rapport à ces événements. Les éléments contenus dans les articles des différents médias montréalais permettent donc

d'identifier un discours général ou d'éclaircir une intention idéologique. Toutefois, dépouiller les principaux quotidiens québécois, sur une période aussi étendue, aurait demandé trop de temps. Nous utiliserons par conséquent les coupures de journaux contenus dans les fonds d'archives auxquels nous ajouterons quelques articles concernant des événements ayant préalablement été ciblés, mais qui ne se trouvaient pas dans les fonds d'archives dépouillés. Ainsi, les quotidiens *La Presse*, *L'Étendard*, *Le Monde*, *Le Monde Illustré*, *La Patrie*, *The Montreal Daily Star* et *The Gazette* sont les principaux quotidiens que nous utiliserons pour notre étude.

1.3 Plan du mémoire

Le premier chapitre sera consacré à la présentation du programme d'instruction militaire élaboré par le gouvernement fédéral en 1879 ainsi que les diverses modifications qui auront lieu au fil des ans. Les objectifs reliés à ce type d'éducation seront également replacés à l'intérieur du contexte politique et militaire canadien. L'instruction militaire juvénile n'étant pas une spécificité canadienne, nous verrons que le programme s'inscrit dans un courant occidental général; le cas des bataillons scolaires français nous servira ainsi de point de comparaison illustrant cette nouvelle idéologie pédagogique. Ce chapitre nous permettra aussi de situer le Québec par rapport aux autres provinces canadiennes. Cela aura pour effet de mettre en évidence la singularité du phénomène québécois de la période 1879-1899.

Le troisième chapitre retracera le parcours de quelques collègues et exposera le discours des autorités collégiales justifiant le recours à l'instruction militaire. Nous situons aussi le mouvement cadet québécois à l'intérieur des tensions politiques et sociales de Montréal, alors qu'il devint un outil de légitimation pour les Jésuites en tant qu'institution, mais aussi pour les Canadiens français qui s'efforçaient de prendre leur place au sein de la Confédération. L'instruction militaire fit l'objet de quelques réticences et débats qui seront exposés dans la dernière partie du chapitre.

Enfin, le quatrième chapitre se penchera sur l'attrait qu'exerçait cette activité auprès des étudiants. Il permettra d'illustrer la dynamique collégiale existant non seulement entre la direction et les étudiants, mais également entre les internes et les externes des collèges. Nous verrons également comment l'activité militaire permettait quelquefois aux jeunes miliciens de déroger aux règles strictes des collèges et de quelle façon elle pouvait les aider à faire leur place au collège et, éventuellement, dans le monde.

2. Le programme fédéral de 1879

2.1 Les engagements du gouvernement

Le 25 juillet 1879, la Gazette du Canada publiait l'ordre général de la milice no.18, dans lequel le gouvernement divulguait les règlements et conditions d'un nouveau programme d'instruction militaire¹. Appelé « Associations d'exercice militaire dans les établissements scolaires » (*Association for drill in educational institutions*), le programme s'adressait aux étudiants des collèges, des universités, des écoles normales et des *High Schools* et ne considérait aucune mesure d'aide aux compagnies formées de jeunes hommes ne fréquentant pas ces maisons d'enseignement. Cibler les lieux d'enseignement supérieur et secondaire permettait au gouvernement de limiter considérablement le nombre d'adhérents potentiels; le gouvernement invoqua d'ailleurs le peu de ressources disponibles (financières sans doute) pour en justifier le caractère restrictif. Ottawa avait prévu qu'à l'échelle nationale, un nombre maximal de 74 attestations pouvaient être remises aux institutions scolaires².

Le tableau no.1 démontre que la répartition des attestations, dans les différentes provinces, est conduite en fonction du poids démographique de chacune d'elles. En effet, la population canadienne de 1881, selon le recensement effectué cette année-là, était de 4 324 810 habitants. Toutefois, la population totale des provinces admissibles au programme était

¹ *The Canada Gazette*, « General Order No.18 », No.4, Vol.13, 26 Juillet 1879, p.101

² 74 attestations étaient disponibles, mais une institution scolaire ayant reçu une attestation fédérale pouvait former plusieurs compagnies.

de 4 268 364 habitants (le gouvernement n'avait prévu aucun corps de cadets dans les Territoires du Nord-Ouest)³. Les calculs que nous avons faits sont donc basés sur une population de 4 268 364 habitants.

Tableau 1

Province	Nombre d'habitants recensés en 1881	Pourcentage de la population au niveau canadien	Nombre maximal de corps pouvant recevoir une attestation	Pourcentage des corps pouvant être attestés au niveau canadien
Ontario	1 926 922	45.1 %	34	45.9 %
Québec	1 359 027	31.8 %	24	32.4 %
Maritimes	870 696	20.4 %	13	17.6 %
Manitoba	62 260	1.5 %	2	2.7 %
C.-Britannique	49 459	1.2 %	1	1.3 %
Total	4 268 364	100 %	74	99.9 %

Source : Statistique Canada

Les institutions désirant former une compagnie sous la réglementation de 1879 devaient en faire la demande auprès du Député Adjudant Général du district militaire dont

³Gouvernement du Canada. *Population du Canada, par province, dates de recensement, 1851 à 1976*, [En ligne], http://www.statcan.ca/francais/freepub/11-516-XIF/sectiona/sectiona_f.htm#Population (page consultée le 15 mai 2006).

elles faisaient partie. Ce dernier avait la responsabilité d'envoyer la demande au quartier général d'Ottawa afin qu'elle soit étudiée. Les demandes devaient contenir une liste d'au moins 40 noms d'étudiants s'engageant à faire partie de la future compagnie à défaut de quoi l'attestation ne serait pas émise. Une fois la demande acceptée, le gouvernement s'engageait à fournir des fusils « Snyder-Enfield », ou tout autre fusil disponible, ainsi que certaines pièces d'équipement militaire.

C'était aux institutions scolaires qu'incombait le devoir d'organiser l'entraînement. Cette responsabilité était généralement assumée par les officiers du collège, nommés parmi les étudiants, qui s'entraînaient de la sorte à l'art de diriger les troupes. La participation d'officiers provenant de corps de milice, tel que le 65^e régiment de Montréal par exemple, fut aussi une option utilisée occasionnellement par certains collèges (le Collège Mont-Saint-Louis et le Collège Sainte-Marie notamment) et il n'était pas rare de voir des collèges nouer des liens avec des corps de milice de leur ville⁴. Ayant des objectifs militaires précis, les exercices devaient respecter certaines normes martiales. Les instigateurs du programme s'étaient par conséquent assurés de l'uniformité du « dressage » des collégiens en exigeant que les exercices dispensés soient conformes à ceux pratiqués dans l'armée régulière. Pour

⁴ Plusieurs avantages étaient reliés à ce type de coopération; tout d'abord, les collèges pouvaient bénéficier de l'appui des officiers des corps de milice lors de certaines activités militaires. Leur expertise était alors mise à contribution et leur présence donnait un caractère officiel à l'événement. À d'autres occasions, lorsqu'ils le pouvaient, les corps professionnels offraient généreusement quelques pièces d'équipement. En 1890, à l'occasion de la visite du comte de Paris à Montréal, les cadets du Collège Sainte-Marie furent invités à lui présenter les armes. La 2^e compagnie emprunta les carabines du 65^e ainsi que les « cross belts », qu'on remit aux officiers. De même, lorsque le 65^e se dota de nouveaux tambours, c'est au Collège Sainte-Marie qu'il offrit ses vieux instruments de musique. Collège Sainte-Marie, « Registre de la Milice... », p.229

que cela soit possible, le programme prévoyait l'envoi du livre d'exercices officiels de l'infanterie, qui devait servir de guide aux jeunes cadets.

Le dévouement des maisons d'enseignement et la qualité de l'exécution étaient par ailleurs vérifiés annuellement par un officier de la milice canadienne qui avait la responsabilité d'entraîner, pendant un mois ou deux périodes de deux semaines, les différents corps de cadets du pays. Il avait par la suite l'obligation d'envoyer un rapport au quartier général situé à Ottawa. Les jeunes cadets devaient en théorie tirer profit de l'enseignement des instructeurs mandatés par le ministère de la Défense, mais il arrivait que l'instructeur envoyé soit unilingue anglophone. Pour les cadets plus âgés, ce fait ne posait pas nécessairement de problème; leur compréhension de l'anglais était suffisante pour comprendre les ordres et les explications. Cependant, les cadets faisant partie des compagnies composées des plus jeunes n'avaient pas toujours les connaissances linguistiques nécessaires et devaient demander l'aide des plus vieux. Le registre du Collège Sainte-Marie note ainsi que : « [...] [le Sergent Instructeur] ne parle pas un mot de français et la plupart des miliciens de la 2^e compagnie ne comprennent pas l'anglais. Le capitaine de la première compagnie est obligé de traduire après lui en français toutes les explications⁵ ».

L'ordre général du 25 juillet 1879 reste assez vague quant à l'usage de l'uniforme. Il indique uniquement que, si un uniforme spécial devait être adopté pour les parades et les exercices, celui-ci serait considéré comme étant l'uniforme de la compagnie, après approbation gouvernementale. Toutefois, l'ordre général numéro 23, publié le 26 septembre

⁵ Collège Sainte-Marie, « Récréation : Registre de la Milice... », p. 13

1879, apporta quelques précisions concernant l'utilisation d'éventuels habits. On y stipulait qu'il était interdit d'utiliser des tenues militaires reproduisant un modèle appartenant à un corps étranger⁶. Parce que les Canadiens-français avaient, en d'autres occasions, demandé la permission d'adopter l'uniforme zouave (ce qui leur avait été refusé), il est permis de croire que le règlement visait à s'assurer que les collègues ne referaient pas une telle demande⁷. Finalement, le troisième point du règlement stipulait clairement que sous aucune considération, ces jeunes hommes ne pourraient être appelés à prendre les armes pour défendre le territoire.

2.2 Les devoirs des collègues

Il ne suffisait pas de faire une demande d'attestation; encore fallait-il s'engager à remplir certaines conditions. Les collègues se portaient bien évidemment garants de l'équipement fourni par le gouvernement et devaient posséder un espace de rangement muni d'une serrure, où l'on devait entreposer les armes. Ils devaient entraîner les jeunes hommes régulièrement et selon les règlements en vigueur dans le *Musketry Instruction* et

⁶ *The Canada Gazette*, « Ordre Général No.23 », Septembre-Juin 1880, bobine 11, p.441

⁷ Il semble toutefois que la notion « d'uniforme étranger » ne s'appliquait pas aux *kilts* écossais puisqu'en 1880, on autorisa le 5^e bataillon, le *Royal Scots*, à adopter l'uniforme traditionnel écossais. Un an auparavant, pourtant, les « Chasseurs canadiens », qu'on tentait de « réanimer », n'eurent pas le droit d'adopter la tenue militaire zouave, qui constituait pourtant un uniforme caractérisant la tradition militaire canadienne-française. C'est donc le caractère catholique de l'uniforme qui semble poser problème. Desmond Morton, *Une histoire militaire du Canada 1608-1991*, Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1992, p. 148 Par ailleurs, l'admiration des Canadiens-français pour les zouaves pontificaux fut une fois de plus démontrée lorsque l'on projeta de former, à Montréal, un bataillon de cadets pour les jeunes hommes n'étant pas admissibles au programme d'instruction militaire. *La Presse* du 2 mai 1890 rapporte que les responsables du projet désiraient adopter l'uniforme zouave.

dans le *Field and Rifle Exercises*, et plus tard dans l'*Infantry Drill*. Les collègues s'engageaient également à inclure les exercices militaires dans leur programme académique, donc à réserver des jours et des heures précises à l'entraînement. Comme dans la milice professionnelle, il n'était pas possible pour les cadets, une fois « enrôlés », de se soustraire de leur serment; les jeunes hommes avaient l'obligation de respecter leur engagement annuel. Les démissions et les absences devaient être justifiées et approuvées par les responsables du collège ou du corps de milice du collège. En règle générale, les demandes de démission s'effectuaient sous forme de lettre et étaient soumises au conseil de la milice du collège, composé d'étudiants ayant le grade d'officier et de quelques dirigeants du collège.

Tous les collèges ne purent pas, ou ne voulurent pas, se plier aux conditions gouvernementales. Le Collège de l'Assomption trouva les obligations trop grandes et retourna les armes fournies par le gouvernement dans les années 1860⁸. En 1889 toutefois, le collège déposa une nouvelle demande auprès du gouvernement et celle-ci fut acceptée. Les cadets du *Montreal High School* reçurent leur attestation en 1879 et abandonnèrent l'activité peu de temps après, mais tout comme le Collège de l'Assomption, ils refirent une

⁸ L'Abbé Athanase Forget rapporte, dans un ouvrage commémoratif portant sur le collège, qu' « [e]n 1864, le gouvernement, voulant encourager dans le pays les corps de cadets, envoya aux nôtres une centaine de carabines authentiques, avec quantité de munitions; mais, par la suite, les conditions imposées parurent trop rigoureuses et tout fut remis au gouvernement en 1880. » Anastase Forget (abbé), *Histoire du Collège de l'Assomption*, Montréal, Imprimerie Populaire, 1932, p.239

demande d'attestation en 1889⁹. Il semble qu'il fut difficile de se soustraire à l'attrait de l'activité militaire.

Les termes de l'entente furent-ils respectés de part et d'autre? Desmond Morton affirme que le gouvernement mit un certain temps avant d'investir significativement dans son projet d'instruction militaire, mais les archives dépouillées démontrent que les engagements fédéraux furent, de façon générale, remplis¹⁰. Les livres d'instruction, les armes, l'équipement militaire complémentaire ont été fournis par le gouvernement tel que le stipulait l'ordre général. Le seul point sur lequel les collèges semblent revendiquer des modifications est celui des armes à feu. Il pouvait en effet arriver que, lorsqu'une institution possédait plus d'une compagnie, le gouvernement tarde à envoyer le nombre de carabines requis. Certains collèges ont donc été contraints de pallier le manque de fusils par leurs propres moyens. *L'Étendard* du 17 juin 1891 rapporte que le Collège Sainte-Marie acheta des carabines pour armer l'une de ses quatre compagnies¹¹. De même qu'en 1892, la quatrième compagnie du Collège Sainte-Marie, formée de « petits » externes, fut réduite à l'inaction en raison d'un manque de fusils. Deux ans plus tard on fit remarquer que : « [l]e gouvernement n'a pas encore daigné envoyer les carabines que nous demandons depuis 3 ans¹² ».

⁹ Ernest J. Chambers, *Montreal Highland Cadets: being a record of the organization and development of a useful and interesting corps with some notes on the cadet movement in Britain and Canada*, Montréal, Desbarats & Co., 1901, p.28-30 Pour une réinterprétation du taux d'abandons relié à l'envoi de carabines inadéquates, voir chapitre 3.

¹⁰ Desmond Morton, « The Cadet Movement in the Moment of Canadian Militarism », *Revue d'études canadiennes*, Vol.13, No.2, (Été 1978), p.58

¹¹ *L'Étendard*, 17 juin 1891

¹² Collège Sainte-Marie, « Registre de la Milice... », p.468

Le modèle du fusil semblait également constituer un élément problématique. Dans certains collèges, ce n'est pas la carabine « Snyder-Enfield », mais bien la carabine américaine « Peabody », utilisée pendant la Guerre civile américaine, qui fut envoyée. Or, elle était considérée comme inadéquate pour l'instruction des jeunes hommes en raison de son poids : « [...] comme les élèves sont pour la plupart très jeunes, il leur a fallu beaucoup de bonne volonté et beaucoup de sacrifices. Nous nous sommes servis jusqu'à présent de la vieille carabine américaine « Peabody ». Soyez donc assez bons de nous permettre de la remplacer par une autre moins lourde « Snyder » [...]»¹³. Si les institutions durent attendre un certain temps avant que cette difficulté ne soit corrigée, ce ne fut pas faute d'appuis d'officiers militaires. À l'occasion d'une revue, le colonel Houghton, du 6^e district militaire déclara :

The drill associations have become latterly such a factor in our military organizations that I must draw your attention to their state and the benefits the forces may derive from them. Some of them are doing splendid work, but most are badly armed, and I pray you to call the attention to the proper authority to the necessity to arm the young cadets with smooth barrel arms, as they would be less expensive, more proportioned to their size, age and strenght [...]»¹⁴

Le problème préoccupait donc ceux qui gravitaient autour des corps de cadets et qui, comme le Colonel Houghton, tiraient des avantages de cette organisation militaire juvénile.

¹³ Collège Sainte-Marie, « Registre de la Milice... », p.20

¹⁴ The Montreal Daily Star, 24 mars 1891

À la décharge du gouvernement, le programme prévoyait une instruction militaire chez les jeunes hommes âgés de 14 ans et plus, et non pas chez des enfants d'à peine huit ans. Si le fusil touchait le sol, ou semblait trop lourd, ce n'est pas nécessairement en raison de son poids ni de sa dimension, mais peut-être à cause des mensurations et de la faiblesse de celui qui le manipulait. *La Patrie* publia une illustration du capitaine Doucet, de la compagnie des « petits » du Collège Mont-Saint-Louis, soulignant que le dessin avait été effectué à l'échelle 1/4. La représentation du jeune homme mesure 29,5 centimètres. Converti en grandeur réelle, on constate qu'il mesure à peine 1,18 mètre¹⁵. Il appert que, ce qui semble évident aujourd'hui, ne l'était pas nécessairement pour les esprits de l'époque...

2.3 Les modifications du programme

Le programme tel qu'il a été élaboré en 1879 subira quelques modifications pour devenir, pendant la première décennie du XX^e siècle, accessible à tous, et non plus aux étudiants des institutions secondaires et supérieures seulement. En 1887, le gouvernement autorisa le prêt d'armes et d'équipement nécessaire à l'entraînement militaire à toutes les écoles désirant intégrer les exercices militaires à leur horaire. Les étudiants devaient être âgés de 12 ans et plus. L'établissement scolaire devait s'assurer de la présence d'un instructeur et devait fournir un uniforme aux élèves. Cette modification, qui devait rendre le programme accessible à l'ensemble des maisons d'enseignement du pays, n'eut toutefois



Source : L'Album Universel, Vol.19, No.12, 19 juillet 1902

Figure 1 : Mario Michaud, capitaine de la compagnie des tout-petits du Collège Mont Saint-Louis, 1902. L'épée était réservée aux officiers des corps de milice.

¹⁵ *La Patrie*, 7 juin 1887. L'expression « little three-footers » est utilisée pour les désigner dans le *Star* du 5 novembre 1889

pas d'impact positif sur les demandes d'attestations; peut-être l'investissement relié à l'achat d'uniformes et à l'embauche d'un instructeur était-il encore trop élevé pour les écoles? En 1899, les ordres généraux numéro 60 et 61 décrétaient que tous les corps de cadets n'étant pas affiliés à une institution scolaire pouvaient s'affilier à un corps de milice volontaire¹⁶. Les cadets en question devaient cependant être âgés de 14 à 19 ans. Était-ce une façon de favoriser le recrutement dans les milices? Les jeunes hommes affiliés à un corps de milice volontaire développaient peut-être un sentiment d'appartenance envers celui-ci et nous soumettons l'hypothèse que la loi de 1899 avait pour but de créer des « clubs-écoles » dans lesquels seraient initiées les futures recrues. D'ailleurs, le 65^e régiment, qui fut très près des cadets du Collège Sainte-Marie même avant la loi de 1899, recrutait beaucoup de miliciens parmi les anciens élèves. En 1889, les miliciens du 65^e et les étudiants du Collège Sainte-Marie assistèrent ensemble à la messe, prononcée au Gesù. On fait remarquer, dans le registre de la Milice, que « [s]ur les trente officiers présents dix au moins étaient des anciens élèves du collège; quelques-uns d'entre eux et bon nombre de sous-officiers ont fait leurs premières armes dans la compagnie du Collège Sainte-Marie¹⁷ ». Quelques jours plus tard, les cadets du Collège Sainte-Marie étaient officiellement acceptés par le 65^e en tant que compagnie permanente. La loi de 1899 officialisait donc une pratique déjà implantée.

¹⁶ L'ordre général 60 déterminait les règlements pour la formation de bataillons de cadets tandis que l'ordre 61 concernait la formation de compagnies de cadets. *The Canada Gazette*, « Ordre général No. 60 et 61 », Janvier-Juillet 1899, p.2418-2419

¹⁷ Collège Sainte-Marie, « Registre de la Milice... », p.78 Soulignons que le 65^e était le seul corps volontaire canadien-français de Montréal, ce qui ne laissait pas beaucoup d'alternatives pour les recrues franco-

2.4 Les visées du programme

L'année 1879 marque donc les débuts officiels du mouvement cadet au Canada. En consultant la base de données contenant le nom des corps de cadets canadiens, on remarque d'ailleurs que la fondation des corps ne remonte pas au-delà de cette date. Ce n'est toutefois qu'en 1898 que le terme « cadet » sera officiellement utilisé afin de définir de jeunes hommes instruits aux exercices militaires dans les institutions scolaires autres que les écoles militaires¹⁸. Le passage de l'expression « association d'exercices militaires » à « corps de cadets » n'est donc pas sans intérêt. En effet, les rapports annuels de la milice laissent voir que les responsables militaires faisaient la différence entre les cadets présents dans les collèges militaires tels que Kingston et Saint-Jean, et ceux qui avaient intégré une association d'exercices de tir. Les premiers étaient appelés des cadets, les seconds, non; les uns étaient considérés comme étant des élèves officiers, les autres, non. Officiellement, donc, le gouvernement ne reconnaissait pas ce type d'instruction et les collégiens membres d'une association d'exercices de tir ne gardaient pas leur grade s'ils décidaient d'intégrer,

catholiques. Il n'en demeure pas moins que le 65^e devait quand même s'assurer d'un recrutement efficace, comme tous les autres corps volontaires.

¹⁸ On stipule dans « Le livre de poche des Cadets de l'armée » que le terme « corps de cadets » est utilisé pour la première fois en Ontario en 1898. Gouvernement du Canada. *Livre de poche des Cadets de l'armée*, [En ligne], http://www.cadets.ca/docs/army-arm%E9e/pocket-poche/A-CR-CCP-119-402_f.pdf, (Page consultée le 6 avril 2006). Du reste, la population ne semblait pas s'en formaliser puisque déjà dans les années 1880, les journaux les appelaient « les cadets ».

après leurs études, un corps de milice volontaire¹⁹. La modification du terme officialise et rend plus évidentes les visées militaires rattachées à ce type d'éducation.

Par ailleurs, le terme « corps de cadets » apparaît dans les documents gouvernementaux au même moment où celui-ci facilite l'accessibilité aux associations de tirs en publiant les ordres généraux 60 et 61. L'évolution du terme coïncide aussi avec la participation canadienne à la guerre des Boers et cela est certainement révélateur de la volonté du gouvernement de prendre une part plus active dans les affaires impériales.

Malgré tout, le gouvernement se défendait bien de vouloir faire de ces jeunes hommes de futurs soldats. En 1898, le ministre de l'Éducation ontarien déclarait, dans son rapport annuel :

[l]'intégration des exercices militaires dans les écoles secondaires de la province ne vise pas à cultiver un esprit militaire agressif ni à s'attacher des jeunes pour constituer éventuellement une armée permanente de soldats canadiens. L'expérience a démontré que, chez les jeunes hommes âgés de seize à vingt ans, aucun entraînement autre que les exercices militaires ne réussit à développer aussi efficacement la masculinité et le maintien, de même que la force physique et l'indépendance. En outre, l'entraînement contribue à développer les qualités supplémentaires suivantes : la ponctualité, l'obéissance, l'attention et même la détermination, qui s'avèrent des éléments essentiels à la formation d'un caractère fort. La pulsion guerrière ne pourrait en aucune façon être

¹⁹ Ce fut d'ailleurs une revendication faite par un lecteur de *La Presse*, F.X. Perreault, qui écrivit : « Il reste une chose à faire pour donner un caractère pratique à l'enseignement militaire de nos collèges, c'est pour le ministre de la guerre de donner des certificats de capacité aux jeunes gens qui, après avoir subi leurs examens, méritent un diplôme de commandant de compagnie ou de bataillon. Ces jeunes gens alors en rentrant dans nos

aggravée par l'entraînement militaire qu'offrent nos écoles secondaires et nos institutions collégiales²⁰.

Peut-être était-ce dans l'espoir d'éviter les débats sur la pertinence de l'instruction militaire au sein des établissements scolaires que certains responsables évitaient de mettre de l'avant les visées militaristes du programme. La douzième condition contenue dans l'ordre général de la milice, en 1879, est pourtant sans équivoque et le gouvernement affiche clairement ses couleurs. On stipule en effet que « [...] the authorities [les collèges] will conform to regulations requisite to secure uniformity in the mode of instruction and for the creation of a quasi-military educational system in University, Colleges and Schools in Canada²¹ ».

Toutefois, si le ministre de l'Éducation ontarien refusait l'idée que cette éducation puisse créer ou encourager les pulsions guerrières, les étudiants, eux, l'acceptaient parfois avec une certaine fierté. À l'occasion d'une compétition militaire, en 1894, on retrouve dans le registre de la milice du Collège Sainte-Marie : « L'on ne rencontre dans les corridors que les officiers au sabre étincelant, au casque lançant des éclairs. Dans la récréation le bruit du clairon se mêle aux roulements du tambour. Le collège a vraiment un aspect belliqueux²² ». Du coup, les propos du ministre ne semblent plus aussi

régiments volontaires se trouvent qualifiés à assumer les grades les plus élevés sans être obligés de passer par les écoles militaires. » *La Presse*, 14 juin 1893

²⁰ Archives publiques de l'Ontario. *Devoirs et leçons : l'histoire de l'éducation en Ontario*, [En ligne] http://www.archives.gov.on.ca/french/exhibits/education/military.htm#cadet_band (Page consultée le 14 avril 2006); Collège Sainte-Marie. « Registre de la Milice... », p.478

²¹ *The Canada Gazette*, « Ordre Général de la Milice No.18... »

²² Collège Sainte-Marie, « Registre de la Milice »..., p.478

convaincants... Par contre, les arguments du ministre s'accordaient tout à fait avec les besoins disciplinaires des institutions scolaires.

D'autres documents signalent sans détour que le devoir militaire est une responsabilité citoyenne. En 1899, dans le rapport annuel de la milice, Edward T.H. Hutton, commandant de la milice canadienne, considère « [qu'i]l est difficile de concevoir une instruction qui soit plus propre à apprendre à la nouvelle génération du Canada à reconnaître que parmi les obligations qu'entraîne la qualité de citoyen, la défense de son pays est, par-dessus tout, un devoir national et un privilège sacré²³ ».

Les institutions scolaires jouèrent cependant un rôle majeur dans la diffusion des valeurs martiales auprès de leur clientèle étudiante. En effet, les valeurs reçues pendant l'enfance étaient moins susceptibles d'être remises en questions que celles qui l'avaient été à un âge plus avancé, croyaient les pédagogues de l'époque²⁴. La formation citoyenne, responsabilité largement assumée par les institutions scolaires supérieures, et le dressage des jeunes hommes allaient rapidement inclure les éléments les plus jeunes des collèges. De fait, alors que le règlement permettait la formation de compagnies de jeunes hommes âgés de 14 à 19 ans, il n'était pas rare de former des compagnies composées de préadolescents. On retrouve d'ailleurs plusieurs articles et photos dans les journaux d'époque les

²³ Ministère de la milice et de la défense du Canada. « Rapport pour l'année expirée le 31 décembre 1898 », *Document de la Session* No.19, Vol.33 No.13, 1899, p.26 Aujourd'hui le gouvernement admet ouvertement que l'un des objectifs de ce programme était de créer un intérêt pour la carrière militaire professionnelle ou volontaire. Gouvernement du Canada. *Passerelle pour l'histoire militaire du Canada*, [En ligne], <http://www.cmhg.gc.ca/flash/glossary/default-fr.asp?RT=&t=1&Num=&SID=&letter=C&page=6> (Page consultée le 6 avril 2006)

²⁴ Mark Howard Moss, *Manliness and Militarism: Educating Young Boys in Ontario for War*, New York, Oxford University Press, 2001, p.8

concernant. Les archives de certains collèges contiennent également des listes de cadets et des compagnies composées d'étudiants qu'on surnomme « les bambins²⁵ » ou « petits militaires », « petits benjamins²⁶ », *etc.* Puisque les institutions devaient envoyer une demande officielle pour former une nouvelle compagnie, et parce que toutes les compagnies devaient être passées en revue par un responsable militaire, on ne peut douter que le gouvernement ait été au courant de ce fait. Néanmoins, on n'empêcha pas l'instruction des élèves les plus jeunes. Ainsi, un jeune homme complétant sa formation scolaire à l'âge 19 ans pouvait avoir passé plus de la moitié de sa vie en tant que membre d'une compagnie « militaire ». Nous sommes évidemment bien loin de la vie de caserne, mais les jeunes n'en étaient pas moins en contact avec la vie martiale sous plusieurs formes. Certains d'entre eux, ayant poursuivi leur carrière dans l'armée, faisaient d'excellents porte-parole pour celle-ci et continuaient d'exercer une influence sur les nouvelles « recrues », notamment en gardant le contact avec la milice du collège qu'ils avaient fréquentée.

²⁵ Collège Sainte-Marie, « Registre de la Milice... », p.79

²⁶ Les deux dernières expressions étaient utilisées au Collège Mont Saint-Louis. Collège Mont Saint-Louis. « Procès-verbaux des Séances du Conseil », Septembre 1907

2.5 La création des corps 1879-1914

2.5.1 Des cadets indénombrables

La période 1879-1914 peut être divisée en trois segments. Nous les avons établis en tenant compte du fait que l'année 1879 marque le début du programme. L'année 1899 constitue un tournant puisque des modifications furent apportées au programme. L'année 1909 forme le troisième segment et correspond à ce que Desmond Morton considère être le début du moment le plus fort du mouvement cadet d'avant guerre. Afin de pouvoir vérifier l'impact qu'eurent les modifications du programme sur le nombre d'attestations émises, nous arrêtons nos périodes à l'année qui précède l'entrée en vigueur des nouvelles législations. Ainsi, la première période couvre les années 1879 à 1898, la deuxième période couvre les années 1899 à 1908 et la dernière s'étend de 1909 jusqu'à la Première Guerre mondiale. Le programme de 1879 était très sélectif et cela explique sans doute pourquoi peu d'attestations furent émises lors de la première période. Le gouvernement apporta par la suite quelques modifications, notamment au niveau des exigences, ce qui eut pour effet de réduire considérablement les restrictions reliées à l'admissibilité des individus et facilita l'adhésion en général.

Comment évaluer le nombre de cadets présents au sein des institutions scolaires? Pour ce faire, il aurait fallu la coopération du ministère de la Défense, qui assurait l'administration du projet d'instruction militaire. Malheureusement, nos demandes de consultation sont restées lettres mortes, de sorte que les documents envoyés par les collègues

au quartier général d'Ottawa, et contenant les noms des élèves inscrits dans les corps de cadets nous restent inconnus²⁷. En second lieu, le nombre minimum de cadets requis pour former un corps était fixé à 40, mais il pouvait aller au-delà de ce nombre. Aussi, une institution pouvait avoir plusieurs compagnies, et éventuellement un bataillon puis un régiment. Ainsi, il est difficile d'évaluer le nombre de cadets entraînés pendant la période précédant la Première Guerre mondiale. Puisque chaque collège possédait un nombre différent d'élèves, les exemples que nous possédons, tous en territoire montréalais et à des époques différentes, ne nous permettent pas d'offrir une évaluation satisfaisante. Nous pouvons toutefois offrir quelques chiffres qui permettront d'avoir une idée générale de l'évolution des certains collèges montréalais.

Les archives du *Montreal High School* contiennent une liste de 218 noms de cadets, répartis en 4 compagnies, pour l'année 1889²⁸. Le *Star* du 3 juin 1890 rapporte que le Collège Eliock possédait une compagnie de 35 étudiants (ce qui est cinq étudiants de moins que les 40 requis, mais cela ne semble pas avoir causé de problème); que les cadets écossais formaient deux compagnies de 40 miliciens; les cadets de *Saint John the Evangelist* étaient 40 et le Collège Sainte-Marie totalisait 100 cadets. En 1893, c'est un peu plus de 200 étudiants qui composaient le corps armé du Collège Sainte-Marie²⁹. Le Collège Mont-Saint-Louis reçut son attestation en 1892 et forma immédiatement un bataillon :

²⁷ On a répondu à ma première lettre, mais la réponse ne fut pas satisfaisante. On y stipulait que les corps de cadets constituaient une activité charitable et non pas une institution de l'armée, un peu à l'image des organisations *scout* et que, par conséquent, le gouvernement ne possédait aucune information sur le sujet. Une seconde lettre, accompagnée de l'Ordre Général No.18, fut envoyée, mais resta sans réponse.

²⁸ Université McGill, « Montreal High School and the High School for girls, 1858-1965 », Boîte #13

L'Étendard du 27 mai 1892 parle de 350 cadets et de 150 autres qui faisaient de la gymnastique en attendant d'intégrer le bataillon. Le livre du Conseil de la Milice du Collège Mont-Saint-Louis affirme que pendant l'année scolaire 1909-1910, le corps de cadets était composé de 432 étudiants. Ce nombre n'incluait pas les membres de la fanfare, qui participaient aux défilés militaires.

L'écart entre le nombre de cadets du Collège Eliock en 1890 et celui du Mont-Saint-Louis en 1892, par exemple, montre qu'il est impossible d'extrapoler le nombre total d'étudiants ayant paradé dans des corps de cadets au Québec, à partir du nombre de collèges dont on sait qu'ils ont accueilli une telle organisation. Néanmoins, nous pouvons constater que le nombre de cadets présents dans les collèges progressa tout au long de la période étudiée.

2.6 Les corps de cadets à travers le temps

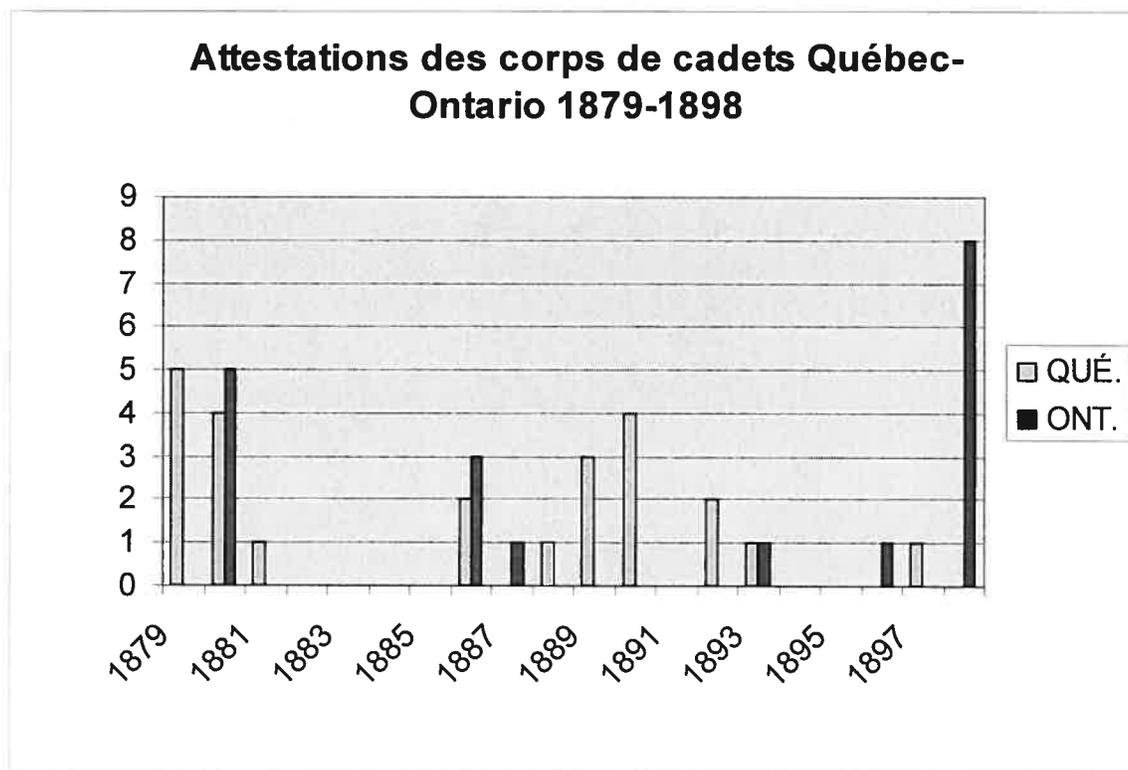
La base de données des corps de cadets, utilisée pour ce travail, ne permet pas d'évaluer leur effectif. Elle contient par contre une multitude d'informations sur les corps existants ou ayant existé depuis 1879. Elle contient le numéro du corps, son nom, sa date de fondation, sa date de dissolution (le cas échéant), la ville où il évolue, le nom du corps de milice auquel les cadets sont attachés (s'il y a lieu) ainsi que d'autres informations inscrites sous forme de commentaires. Il est donc possible, à partir de cette base de données, de

²⁹ *La Patrie*, 18 juin 1893

retracer l'évolution du mouvement cadet. L'utilisation de deux tableaux facilite ici la compréhension des chiffres avancés³⁰.

Le tableau no.2 démontre que ce sont les institutions scolaires québécoises qui ont voué le plus grand intérêt aux cadets lors des premières années. En effet, alors que l'Ontario reçut cinq attestations de 1879 à 1881, le Québec en reçut deux fois plus, soit dix. On remarque que, tout au long de la période, des corps de cadets sont attestés dans la province québécoise, alors que le rythme ontarien est beaucoup moins soutenu, du moins jusqu'en 1898. En effet, l'Ontario, qui avait jusque-là accueilli 11 corps de cadets, en fonde huit dans la seule année 1898. Sans doute pouvons-nous faire un lien entre l'intérêt soudain et marqué pour l'activité militaire dans les institutions scolaires et la ferveur impériale qui prévalait à la veille de la Guerre des Boers. Ayant atteint son nombre maximal de 24 attestations en 1897, les collèges québécois désirant fonder un corps de cadets durent attendre la nouvelle législation de 1899 avant de pouvoir faire de nouvelles demandes.

³⁰ Les données recueillies doivent être placées dans une juste perspective. Tout d'abord, les chiffres ne tiennent évidemment pas compte des collèges ayant fondé un corps de cadets à l'extérieur du cadre du programme de 1879³⁰. L'évolution des corps de cadets fondés et attestés depuis 1879 ne constitue donc qu'une image partielle de l'instruction militaire en milieu scolaire. Nous savons en effet que le Collège de Montréal, par exemple, offrait une instruction militaire, mais ne reçut (ou ne demanda) jamais d'attestation. De même, les cadets écossais durent attendre l'ordre général de 1899 avant de recevoir leur attestation. Il n'en demeure pas moins qu'ils étaient très actifs et que la compagnie, si elle ne pouvait compter sur l'aide gouvernementale, s'en tira tout de même très bien. Les journaux dépouillés laissent cependant croire que, à l'exception des cadets écossais, les compagnies non reconnues par Ottawa ne paraissaient pas publiquement. L'explication réside en partie dans le fait que les revues avaient généralement lieu sur le Champ de Mars et constituaient une activité publique.

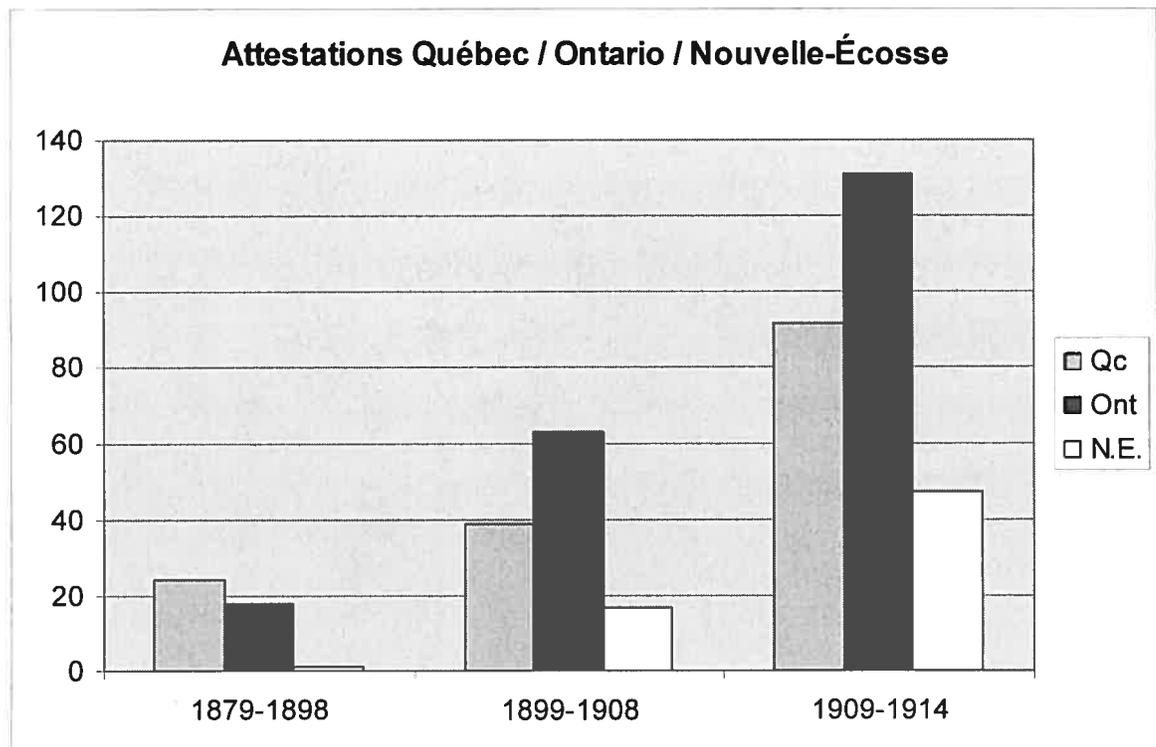
Tableau 2

Source : Cadet Corps Database

Le tableau no. 3 représente les trois segments de la période 1879-1914. Nous avons choisi d'y inclure la province de la Nouvelle-Écosse, la troisième province en matière d'attestations fédérales, afin de mieux situer le Québec au plan canadien. Ainsi, nous remarquons que, si le nombre d'attestations émises au Québec surpasse celui des autres provinces lors du premier segment, la situation redevient plus représentative du poids démographique de chaque province à partir de 1899. Cela démontre par le fait même toute la singularité du phénomène que représente le territoire québécois de la première période.

Le nombre de compagnies formées est modeste certes, mais en 1897, le Québec a déjà atteint le nombre maximal de compagnies pouvant être fondées, alors que la province ontarienne, à la même date, ne possède que 11 compagnies sur une possibilité de 34. Ainsi seulement 32% des attestations prévues pour le territoire ontarien avaient été remises à des institutions scolaires. Finalement, les chiffres de la deuxième et de la troisième période montrent que le Québec, à l'image des autres provinces canadiennes, sera emporté par la vague militariste qui marquera les années précédant la Première Guerre mondiale.

Tableau 3



Source : Cadet Corps Database

2.7 L'instruction militaire ailleurs

Le principe d'une formation militaire livrée dans les institutions scolaires n'était évidemment pas spécifique au Canada et ne répondait pas à des besoins ou des ambitions strictement canadiens. À la même époque, en 1880, on retrouve en effet des bataillons scolaires en France et ailleurs en Europe. La thèse d'Albert Bourzac, qui se concentre sur la France, fait ressortir un système pratiquement identique, basé sur les mêmes principes³¹. Tout comme le ministre de l'Éducation ontarien, le ministre de l'instruction publique français nie tout lien avec l'idéologie militariste. Il insiste par contre sur les bienfaits civiques de cette éducation, comme le fit le ministre de la Milice en 1899. « [...] il [Paul Bert³²] écarte l'accusation qu'on lui porte de développer le militarisme. [...] cette éducation tend à faire de libres citoyens conscients de leur responsabilité envers la patrie, et, de ce fait même, développe en eux l'altruisme et le goût à une participation active à la vie de la cité³³ ».

La « clientèle » ciblée pour ce type d'éducation est également identique : « [...] l'école primaire est l'école du peuple, collèges et lycées sont les écoles de la bourgeoisie. L'enseignement de la gymnastique et des exercices militaires est le plus souvent obligatoire

³¹ Selon Bourzac, les premiers corps de cadets ont été fondés dans le canton d'Argovie, en Suisse, en 1789. Ce système se répandra rapidement dans les villes voisines, puis dans les autres pays européens. Albert Bourzac, *Les bataillons scolaires : histoire et idéologie*, Thèse de Ph.D (Science de l'éducation), Université Lyon II, 1982, p.38

³² Ministre de l'instruction publique du 14 novembre 1871 au 27 janvier 1882. Les propos ont été tenus en 1881 dans le cadre de la commission de l'éducation militaire qu'il présidait. Bourzac, *Les bataillons scolaires...*, p.150

³³ Bourzac, *Les bataillons scolaires...*, p.153-154

dans les lycées et collèges, parfois dans les Écoles normales d'instituteurs, toujours facultatifs ou inexistantes dans les écoles primaires³⁴ ». Au Canada, de la même manière, on a rendu virtuellement inaccessible l'éducation militaire dans les couches populaires jusqu'en 1899.

Enfin, évoqué pour le Canada, le lien entre l'éducation juvénile et l'économie de temps et d'argent est aussi vraie pour la France : « La militarisation de la jeunesse est liée à une réforme du service militaire. Il est nécessaire, pour des raisons économiques et budgétaires, de la raccourcir. Mais pour rendre possible la réduction du service militaire sans nuire à la force de l'armée, il faut procéder à une formation préalable à l'école³⁵ ». Présentée sous forme d'inspection annuelle publique, la revue attirait bon nombre de spectateurs venus voir la relève à l'oeuvre. Bien qu'ils aient évolué à l'intérieur d'un contexte politique différent, les modèles français et canadiens se ressemblent et semblent représenter une attitude à l'échelle du monde occidental relativement à la militarisation des jeunes hommes, à partir du dernier quart du XIX^e siècle. En France, la disparition des bataillons scolaires coïncida avec la fin du boulangisme. Au Canada, au contraire, l'absence du service obligatoire et la situation politique des États-Unis allaient favoriser la création et l'expansion de ce type d'éducation.

³⁴ Bourzac, *Les bataillons scolaires...* p.127

³⁵ Bourzac, *Les bataillons scolaires...* p.145

2.8 Les tensions frontalières et l'armée canadienne

Jusqu'au départ officiel des troupes britanniques, en 1871, le Dominion canadien était défendu par les troupes anglaises. Au début des années 1860 toutefois, les militaires britanniques n'étaient déjà plus nombreux; George F.G. Stanley rapporte que les forces militaires du Dominion étaient composées de 4300 hommes dont 2200 se trouvaient au Canada (le reste se trouvait en majeure partie dans les Maritimes). Ces soldats étaient appuyés par une force locale composée de 5000 volontaires³⁶. La puissance militaire en sol canadien était donc modeste.

En 1861, le gouvernement du dominion autorisa la formation de corps de milice volontaire appelé « volunteer militia rifle company ». Les tensions politiques ressenties pendant la Guerre civile américaine, les risques de représailles américaines suite à l'affaire du *Trent* et plus tard les raids fenians justifiaient la création de compagnies de volontaires. Regroupant des hommes âgés de 14 à 60 ans, ces compagnies devaient participer à la défense du territoire³⁷. Certaines compagnies formées en 1861 se trouvaient à l'intérieur d'institutions scolaires et l'origine de certains corps de cadets remonte à cette époque.

Si la formation de compagnies de volontaires se voulait une mesure défensive, le programme de 1879 caressait, pour sa part, d'autres objectifs. Le service militaire, dans les

³⁶ George F.G. Stanley, *Nos soldats. L'histoire militaire du Canada de 1604 à nos jours*, Montréal, Éditions de l'homme, 1980, p.296

³⁷ « Defense preparation consisted of drilling, but more importantly of rifle practice ». J. Graham Patriquin, *B.C.S. From Little Forks to Moulton Hill*, Lennoxville, Bishop College School, 1978, p.40 Par ailleurs, la réglementation de 1879 avait pour but de séparer les hommes des enfants au sein de la milice. Gouvernement du Canada. *Livre de poche...*

pays où il existe, est un bon moyen de stimuler le recrutement des armées professionnelles. Mais au Canada, le gouvernement devait trouver un autre moyen d'attirer des recrues. Un des objectifs des cadets était, et est toujours, de créer un intérêt pour l'activité militaire, que ce soit au sein de la milice régulière ou volontaire. A. Campbell, ministre de la Milice et de la Défense souligne d'ailleurs dans son rapport annuel remis au Gouverneur général en 1879 que : « Lorsqu'il aura été mis en pratique pendant quelques années dans nos principaux collèges et établissements d'éducation, comme récréation et comme moyen d'entretenir la santé et donner de la tenue aux jeunes gens, ce système aura l'effet de faire grandir et entretenir l'esprit militaire parmi eux [...]»³⁸ ».

Le gouvernement désirait donc que les jeunes hommes aient des connaissances de base dans l'art militaire. Mais quels avantages pouvaient tirer l'institution militaire de cet enseignement scolaire? Le système militaire canadien prévoyait que 40 000 miliciens devaient être entraînés annuellement. L'enrôlement se faisait sur une base volontaire et les rangs étaient complétés, au besoin, par un procédé de tirage qui sélectionnait au hasard des candidats admissibles au service militaire. Dans les faits cependant, jusqu'au tournant du XX^e siècle, la milice eut rarement le budget nécessaire à l'entraînement des 40 000 volontaires, de sorte que le nombre réel de miliciens entraînés fut bien en deçà de ce nombre, qu'on ne manqua jamais de volontaires et qu'on n'eut jamais à recourir au tirage au sort.

³⁸ Ministère de la Milice et de la Défense du Canada. « Rapport sur l'état de la milice du Canada pour l'année 1879. Présenté aux deux chambres du parlement par ordre de son Excellence le Gouverneur-Général », *Document de la Session*, Vol.8, No.5, 1880, p.XII

L'entraînement des volontaires s'effectuait sur une période annuelle de 12 jours, pendant la période estivale. En considérant que la première et la dernière journée étaient perdues en raison du déplacement des volontaires, et qu'il n'y avait pas d'entraînement le dimanche, il ne restait dans les faits que neuf jours d'entraînement. L'instruction militaire dans les institutions scolaires permettait donc de pallier jusqu'à un certain point la brièveté de la formation milicienne. « S'il était possible d'exercer la jeunesse du pays aux formations en ordre serré, de lui inculquer quelque connaissance de la discipline, et de lui apprendre à se servir du fusil et à exécuter de simples manœuvres dans le temps qu'elle va à l'école, la courte période qu'elle passerait plus tard dans les camps de la milice pourrait être entièrement consacrée à la besogne qu'il y a à faire en face de l'ennemi³⁹ ». En ayant été instruits des exigences de la milice, les jeunes hommes seraient conditionnés à reconnaître et à exécuter les ordres.

Conclusion

Le programme de 1879 ne constitue donc pas une nouveauté pour ce qui est de l'éducation militaire des jeunes hommes. Les années 1860 avaient en effet connu la formation militaire de plusieurs étudiants prêts à prendre les armes pour défendre le territoire. Il ne caractérise pas non plus une attitude proprement canadienne, puisqu'un

³⁹ Ministère de la milice et de la défense du Canada. « Rapport pour l'année expirée le 31 décembre 1903 », *Document de la Session* No.35, Vol.38, No.12, 1904, p.41

modèle similaire se trouve également de l'autre côté de l'Atlantique à la même époque. Toutefois, la réglementation de 1879 apporte une meilleure structure administrative et fonctionnelle par rapport à la *militia volunteer rifle company* des années 1860; on contrôle et restreint l'accès au programme en plus d'uniformiser les enseignements et exercices qu'on y fait.

Les avantages économiques reliés à ce type d'éducation ne sont certainement pas à négliger, surtout lorsqu'on doit composer avec un budget militaire réduit. L'instruction des étudiants permettait non seulement de donner une base militaire aux jeunes hommes, mais à moindres coûts. Finalement, les corps de cadets permettaient au gouvernement de faire la promotion de la carrière militaire alors que les jeunes hommes n'étaient pas confrontés au service militaire obligatoire.

Le gouvernement avait donc beaucoup à gagner du succès de ce programme. Au Québec, contrairement au reste du pays, la réponse fut positive dès le commencement, même si, par la suite, les autres régions emboîtèrent largement le pas. Pour que cela soit possible, toutefois, il fallait la coopération des dirigeants des institutions scolaires et leur participation devait de toute évidence leur apporter quelques avantages. Si les objectifs gouvernementaux étaient principalement militaires, ceux des collèges étaient tout autres.

3. Les premiers pas du mouvement

3.1 Les singularités des parcours : quelques exemples

Pourquoi les étudiants et les institutions se sont-ils tant intéressés à l'activité militaire? Celle-ci répondait bien sûr aux besoins pédagogiques de l'époque. Toutefois, les collèges auront chacun leur propre élément déclencheur, qui marquera les débuts de leur corps de cadets. Un point commun réside par contre dans le fait que les jeunes hommes aiment « jouer » à la guerre, aiment personnifier le soldat et reproduire ses gestes. À cet effet, Scott Hugues Myerly relate qu'en Angleterre, au début du XIX^e siècle, un nombre considérable de civils formèrent des régiments de volontaires et furent capables de reproduire les exercices militaires sans même avoir eu en leur possession une arme à feu¹. Les conflits répétés avec la France, la présence permanente des corps de milice dans les villes, et la forte impression qu'exerçaient les habits militaires aux couleurs éclatantes, les parades et les démonstrations militaires faisaient en sorte que les jeunes hommes s'identifiaient à ce modèle et voulaient le reproduire. C'est d'ailleurs ce qui se produisit au Collège de l'Assomption, qui se dota d'un corps de cadets aussi tôt que 1837. L'Abbé Anastase Forget, qui écrivit un livre commémoratif sur le collège, relate qu'au commencement des Rébellions, quatre étudiants quittèrent le collège sans permission afin de rejoindre la troupe de Chénier à Saint-Eustache. Pendant les quelques jours que dura leur

aventure, ils eurent la possibilité de voir à l'oeuvre des troupes britanniques, venues pour mater les rébellions. Il semble qu'ils furent à ce point impressionnés par l'allure martiale et les habits flamboyants des troupes britanniques qu'à leur retour au collège, ils demandèrent la permission de former un corps de cadets, ce qui leur fut accordé².

Au Collège Sainte-Marie, c'est Arthur Jones, un élève ayant fait partie d'un corps de volontaires alors qu'il se trouvait en Ontario, qui fut le premier à introduire des exercices militaires au collège aux alentours des années 1856-1857. L'activité consistait à effectuer quelques mouvements militaires, sans arme, et était pratiquée par quelques étudiants, sur une base sporadique. Puis, en 1860-1861, un corps régulier fut formé au collège; on utilisa des fusils de bois pour simuler des armes et on fit des sorties publiques dans les rues de la ville³. En janvier 1880, alors que l'activité militaire était devenue inexistante, le révérend père Cazeau fit une demande officielle auprès du responsable du district militaire dans le but de recevoir une attestation du gouvernement fédéral⁴.

La tradition militaire du Collège Bishop naquit dans le contexte des tensions politiques reliées à la Guerre civile américaine. Le collège se trouvait en effet à une distance relativement rapprochée de la frontière canado-américaine, soit une soixantaine de kilomètres. Plus important encore, le chemin de fer reliant Portland, dans le Maine, à Montréal transitait par Lennoxville, où se trouvait le collège. Lorsqu'en 1861 l'affaire du

¹ Scot Hughes Myerly, « The Eyes Must Entrap the Mind : Army Spectacle and Paradigm in Nineteenth-Century Britain », *Journal of Social History*, Vol.26, No.1 (Automne 1992) », p.107

² Anastase Forget (abbé), *Histoire du Collège de l'Assomption*, Montréal, Imprimerie Populaire, 1932, p.238
Le corps fut toutefois démantelé en 1879 car le collège trouvait les exigences gouvernementales trop grandes. En 1889 le collège réorganisa sa milice, qui fut dissoute en 1928 pour renaître en 1942 jusqu'en 1948.

³ Collège Sainte-Marie, « Registre de la milice... », p.2-3

Trent alimenta l'animosité entre les Américains et les Britanniques, le département de la Milice autorisa le collège à se doter d'un corps de fusiliers afin de contrer toute invasion éventuelle du territoire britannique⁵. Les miliciens du collège n'eurent pas à intervenir, mais il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui encore, la participation des étudiants dans la défense du territoire constitue une source de fierté⁶. Il va de soi qu'en 1879, lorsque la milice publia son ordre général, le Collège Bishop s'associa immédiatement au projet, comme en fait foi leur numéro du corps (numéro 2)⁷.

On remarque que les collèges n'attendirent pas la législation de 1879 pour intégrer les exercices militaires à leur programme scolaire⁸. Cependant, la législation permit d'uniformiser la pratique, de la rendre plus fréquente, de la contrôler et de lui donner une orientation propre à satisfaire les buts fixés par le département de la Milice. De leur côté, les collèges allaient tirer profit des exigences reliées à la pratique des armes sur plusieurs plans.

⁴ Collège Sainte-Marie, Récréation : « Registre de la milice... » p.9

⁵ J. Graham Patriquin, *B.C.S. From Little Forks to Moulton Hill*, Lennoxville, Bishop College School, 1978, p.37-38

⁶ Lors d'une visite aux archives du collège Bishop, nous avons rencontré le directeur avec qui nous avons abondamment parlé de l'histoire du corps de cadet et de son évolution. La discussion a rendu évident le fait qu'il s'agit d'une grande source de fierté pour le collège.

⁷ Le collège de Saint-Hyacinthe est le premier corps enregistré, mais les deux collèges reçurent leur attestation le même jour, soit le 28 novembre 1879. Le corps de cadets du collège de Saint-Hyacinthe n'existe toutefois plus et le corps de cadets du collège Bishop est le plus vieux corps du pays, ce qui aujourd'hui encore, représente une source de fierté importante pour le collège.

⁸ Voir l'article de Léon Debien « Les collégiens du XIX^e siècle et l'engagement militaire », *Bulletin d'histoire politique*, Vol.14, No.1 (automne 2005), p.279-298

3.2 Armée et discipline collégiale

3.2.1 L'âge critique de l'adolescence

La discipline imposée dans les collèges devait remplir deux fonctions principales : garder un ordre relatif à l'intérieur d'une institution accueillant souvent des centaines d'individus et offrir une pédagogie « adaptée » à la période « adolescente ». Agnès Thiercé offre une étude très intéressante sur l'évolution du concept à partir des années 1850⁹. On y apprend que l'adolescence, telle qu'on la retrouve définie dans les traités philosophiques de la deuxième moitié du XIX^e siècle, est exclusivement bourgeoise, masculine et se manifeste à l'intérieur des collèges ou des lycées, lieu privilégié d'observation de ce « phénomène ». Plusieurs raisons l'expliquent : tout d'abord, rassemblant un nombre important d'individus, les collèges permettent l'observation du « caractère » adolescent, ainsi que son évolution. En second lieu, contrairement à l'enfant issu des classes populaires qui doit intégrer le marché du travail à un jeune âge, le collégien peut vivre cet « entre-deux », cette transition entre l'enfance et le monde adulte. Les divers traités concernant l'adolescence n'identifieront du reste les manifestations propres à cet âge qu'en contexte scolaire. Conséquemment, la féminisation du terme ne se réalisera que lorsque les jeunes filles fréquenteront les institutions scolaires secondaires et que le contexte de groupe rendra visibles les manifestations « adolescentes ».

⁹ Agnès Thiercé, *Histoire de l'adolescence (1850-1914)*, Paris, Belin, 1999, 329 p.

La conception de l'adolescence, et ses caractéristiques propres, furent fortement influencées par la vision rousseauiste. Dans *Émile ou de l'éducation* Rousseau introduisit non seulement l'idée d'un âge adolescent, (à la différence de la conception basée uniquement sur les manifestations physiques, (la puberté) dominantes depuis l'Antiquité), mais aussi l'idée qu'il s'agissait d'une période de crise, de rupture et de menace. Révolte, insubordination, instabilité, indiscipline, désarroi, errance morale, irrégion, fougue, trop-plein de vie et énergie sexuelle étaient quelques caractéristiques attribuées à l'âge adolescent et justifiaient une pédagogie interventionniste et autoritaire. La stratégie des pédagogues devenait alors « l'art de prolonger », l'art de préserver les étudiants de la réalité extérieure, de prolonger le temps de l'innocence. On misait ainsi sur la contrainte, l'infantilisation et la méfiance afin de retarder les manifestations inévitables de l'adolescence. Car cette période était un moment décisif dans la vie du jeune homme; l'adolescent représentait le citoyen de demain et le futur de la nation. Les pédagogues étaient donc confrontés à un double défi; non seulement devaient-ils former de futurs citoyens honorables, mais c'était en pleine période de crise, d'instabilité, d'excès et de contradictions qu'ils devaient le faire.

Les corps de cadets permettaient ainsi de diffuser certaines valeurs jugées essentielles dans l'éducation de la jeunesse. Parmi celles-ci, on retrouve les valeurs religieuses et une discipline rigoureuse.

3.2.2 La piété

En 1865, Ludger Napoléon Voyer publiait un ouvrage intitulé *Les qualités morales du bon militaire*¹⁰. Son argumentation est centrée sur le respect et la mise en application des valeurs chrétiennes. Le premier chapitre de l'ouvrage ne laisse aucun doute. Intitulé « La profession des armes est sainte¹¹ », l'auteur cite Havelock : « Sans religion, il ne peut y avoir de bon soldat¹² ». Piété et défense de la patrie sont ainsi liées de façon indissociable. Dès lors, il n'est pas étonnant de constater que les corps de cadets du collège participèrent régulièrement à des commémorations ou à des messes spéciales. Les différents concours de cadets, qui firent leur apparition au début de la dernière décennie du XIX^e siècle, n'échappèrent pas à cette règle et étaient aussi imprégnés par la religion. En 1893, les cadets du Collège Sainte-Marie, ayant remporté une compétition, reçurent en récompense un drapeau offert par le duc de Connaught¹³. Le drapeau, que les cadets jésuites avaient en leur possession, fut déposé aux pieds de la madone de Notre-Dame de Liesse. « [...] les militaires se rendront à l'autel de Notre-Dame de Liesse pour y prendre le drapeau, tous

¹⁰ Ludger N. Voyer, *Les qualités morales du bon militaire*, Québec, C. Darveau Imprimeur-Éditeur, 1865, 138 p. [ICMH 34379]. La page-titre contient deux citations dont l'une provient de Napoléon Bonaparte : « Nulle société ne peut subsister sans morale; il n'y a pas de bonne morale sans religion; il n'y a donc que la religion qui donne à l'État un appui ferme et durable ».

¹¹ Voyer, *Les qualités morales...*, p.11

¹² Voyer, *Les qualités morales...*, p.11

¹³ Arthur, duc de Connaught, était le troisième fils de la reine Victoria. Militaire de carrière, il vint à Montréal avec des troupes britanniques au moment des raids fenians. Il fit par la suite plusieurs visites officielles et en 1890, lors d'une visite, il fut invité à faire la revue des corps de milice de la ville ainsi que celle des cadets. Il offrit l'année suivante un drapeau que les cadets de la ville devaient se disputer annuellement. Il deviendra également gouverneur général du Canada de 1911 à 1916

doivent promettre de le rapporter intact aux pieds de leur mère du Ciel¹⁴ ». En effet, le collègue gagnant devait remettre le drapeau en jeu l'année suivante. Lorsqu'ils remportèrent le drapeau pour la seconde fois, ils retournèrent le déposer aux pieds de la madone et récitèrent le « magnifique ».

3.2.3 La discipline

Quiconque a fréquenté un collège classique se rappelle de l'importance du modèle disciplinaire instauré¹⁵. De ce point de vue, plusieurs aspects de la vie militaire pouvaient servir avantageusement l'idéal disciplinaire des collèges. En effet, quelle activité parascolaire, autre que militaire, aurait pu exiger de ses membres une totale soumission et une obéissance immédiate? L'organisation fortement hiérarchisée que constitue l'armée détermine les relations entre les étudiants puisque certains étaient appelés à diriger, d'autres à obéir. Ce type de hiérarchie touchait également les dirigeants du collège, qui restaient les chefs suprêmes de l'organisation. D'ailleurs, le Père Préfet du Collège Sainte-Marie ne manquera pas de rappeler au colonel d'Orsonnens que « le conseil de milice c'est moi¹⁶ ».

¹⁴ Collège Sainte-Marie, « Registre de la Milice... », p.478

¹⁵ Claude Galarneau, *Les collèges classiques au Canada-français*, Montréal, Éditions Fides, 1978, 287p.; Claude Corbo, *La mémoire des cours classiques (1870-1960)*, Outremont, Éditions Logiques, 2000, 2 Vol.; Christine Hudon et Louise Bienvenue, « Pour devenir homme tu transgressera... » Quelques enjeux de la socialisation masculine dans les collèges classiques québécois (1880-1939) », *Canadian Historical Review*, Vol.86, No.3 (Septembre 2005), p.485-511 ; Christine Hudon et Louise Bienvenue, « Entre franche camaraderie et amours socratiques. L'espace trouble et ténu des amitiés masculines dans les collèges classiques (1870-1960) », *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, Vol.57, No.4 (Printemps 2004), p.481-507

¹⁶ Collège Sainte-Marie, « Registre de la Milice... », p.383

Le respect de la hiérarchie, pré requis à l'ordre social, pouvait être renforcé par les corps de milice.

Les principes disciplinaires sous-entendent également un contrôle absolu des gestes; le milicien doit obéir aux ordres et faire abstraction de toutes les distractions et les tentations qui pourraient briser l'harmonie du corps de milice. Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot soulignent que les activités représentant un certain danger étaient valorisées par les établissements scolaires de la noblesse et de la bourgeoisie. « Cet aspect de l'éducation renvoie au souci du contrôle de soi, tant moralement que physiquement [...]. Un dominant se doit d'adopter en toutes circonstances l'allure digne que permet cette maîtrise du corps¹⁷ ». Mis dans le contexte collégial, où l'on craint et combat les amitiés particulières et les plaisirs solitaires, la valorisation et le renforcement du principe de contrôle et de résistance aux distractions extérieures étaient un élément important. La discipline et le contrôle des jeunes hommes étaient d'ailleurs deux vertus régulièrement soulignées dans les journaux, et donc renforcées par eux. Les résumés offerts par les différents quotidiens de la ville constituaient certainement un élément de fierté pour les jeunes hommes qui les consultaient.

Outre le contrôle de soi, les exercices militaires, parce que devant s'exécuter à l'intérieur d'un système collectif, étaient considérés comme un moyen efficace de

¹⁷ Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, *Sociologie de la bourgeoisie*, Paris, Les Éditions La Découverte & Syros, 2000, p.91

combattre l'individualisme¹⁸. Puisque la réussite d'un exercice militaire repose sur l'uniformité et la simultanéité des exécutions, la moindre « défaillance » technique d'un milicien a pour effet de briser l'harmonie du groupe et d'apporter une attention négative sur l'individu fautif. Le milicien a ainsi tout avantage à se fondre à l'intérieur du groupe. De plus, l'activité militaire offrait l'avantage de conditionner les étudiants à réagir d'une façon précise à un ordre quelconque. D'ailleurs, dans les années 1830 déjà, on soulignait que « [l]es exercices simultanés n'ont pas seulement l'avantage d'exiger des élèves le plus grand des silences, mais encore de leur faire contracter l'habitude d'une attention constante et d'une prompte obéissance, habitude qu'en peu de temps ils conservent dans les classes¹⁹ ». Les collèges s'intéressèrent donc à ce type d'éducation parce que, d'un point de vue pédagogique, elle était considérée comme étant très utiles.

¹⁸« La différence la plus souvent évoquée est que la gymnastique renvoyait aux valeurs de discipline et de collectivité [...] tandis que les sports s'inspiraient de l'idéologie libérale et de l'individualisme... » Christina Koulouri, *Sport et société bourgeoise. Les associations sportives en Grèce 1870-1922*, Montréal, L'Harmattan, 2000, p.47 L'auteure renvoie la pratique de la gymnastique aux couches populaires alors qu'elle associe sport et bourgeoisie. Toutefois comme nous l'avons vu, jusqu'au tournant du XX^e, au Canada, l'activité gymnique était présente dans les collèges principalement. Par ailleurs, ce n'est que pendant la dernière décennie du XIX^e siècle que les Canadiens français s'intéresseront sérieusement à la pratique des sports. Gilles Janson. *Emparons-nous du sport. Les Canadiens français et le sport au XIX^e siècle*. Montréal, Guérin, 1995, 239 p.

¹⁹ Adam Maeder, *Manuel de l'instituteur primaire*, Paris, 1833, p.117 dans Alain Corbin, Jean-Jacques Courtine et Georges Vigarello (Dir.). *Histoire du Corps, Tome.2 De la Révolution à la Grande Guerre*, Tours, Éditions du Seuil, 2005, p.329

3.3 Les modèles masculins

3.3.1 La guerre, le modèle viril et le physique honnête

Le modèle militaire de la seconde moitié du XIX^e siècle fut fortement influencé par l'image véhiculée dans les romans d'aventures et les récits de guerres, qui connurent au Canada une popularité grandissante tout au long de cette période²⁰. Par ces médias, notamment, on assista à une « uniformisation » du modèle viril; on y présentait alors des hommes courageux, au sang froid, toujours du côté du bien et au service de la nation. On se gardait bien de décrire les horreurs de la guerre et la mort n'accablait jamais les héros. Les journaux, quant à eux, ne se lassaient pas de rapporter les « exploits » des militaires déployés en sol colonial, et les lecteurs se délectaient des récits soulignant leur bravoure.

Bien que présentée de façon idyllique, l'image de la guerre était tout à fait « cohérente » pour le commun des mortels. En effet, entre la guerre franco-prussienne et le déclenchement de la Première Guerre mondiale, l'Occident put jouir d'une paix relative²¹. Le XIX^e siècle postnapoléonien fut donc globalement paisible et les conflits d'alors étaient pour la plupart des conquêtes coloniales. Qui plus est, parce que ces conflits étaient de types coloniaux, ils n'avaient pas lieu en sol européen. Par conséquent, la population ne vivait pas directement ces conflits. C'est donc dire que deux ou trois générations séparent bien des individus de la fin du XIX^e siècle, du dernier conflit armé majeur que connut

²⁰ Mark Howard Moss, *Manliness and militarism: Educating Young Boys in Ontario for War*, New York, Oxford University Press, 2001, p.61-89

²¹ Eric J. Hobsbawm, *L'ère des empires, 1875-1914*, Paris, Fayard, 2004, p.389

l'Europe. En ce qui concerne le Canada, les tensions qui avaient fait l'objet d'une intervention armée se limitaient aux Rébellions de 1837-1838, aux « invasions » fenianes et aux Rébellions de l'Ouest. L'expérience canadienne, pour ce qui est des affrontements militaires, n'outrepassait donc pas celle des Européens et se limitait à quelques « échauffourées ».

Il n'est alors pas étonnant que l'on conçût l'aventure militaire comme étant un simple rite de passage, durant lequel l'individu avait l'occasion de prouver son statut d'homme. On ne s'étonnera pas non plus du fait que les parents aient éprouvé un immense sentiment de fierté en voyant l'air martial de leur fils. Des expressions comme « vaincre ou mourir²² » ou « plutôt mourir que de trahir²³ », fréquemment utilisées dans les collèges, soulèveraient sans doute quelques réticences si elles étaient aujourd'hui utilisées dans nos institutions scolaires. Mais elles soulignent à quel point la guerre était perçue et présentée comme un « jeu sans risque » dans lequel la mort ne constituait pas une conséquence probable.

La conception erronée de la guerre n'est cependant pas le seul facteur pouvant expliquer l'engouement populaire que connut la pratique des exercices militaires et gymniques. En effet, depuis la fin du XVIII^e siècle, mais surtout pendant tout le XIX^e siècle, le modèle viril s'appuya sur une conception selon laquelle le corps constituait en quelque sorte le miroir de l'âme. « L'image intériorisée s'appuie [...] sur la perception de

²² Collège Sainte-Marie, « Registre de la milice... », p. 338

²³ Collège de Montréal, « Archives de la gymnastique du Collège de Montréal. Division des petits, 1^{er} novembre 1890-1991. Mons. Jos St-Jean », Boîte I2.14, p.13

l'aspect physique, qui doit permettre de juger de la valeur d'une personne²⁴ ». Le catholicisme lui-même, qui a longtemps méprisé le corps et donc son exercice, pour valoriser l'âme en vient à promouvoir l'activité physique²⁵. Mais il s'agira d'une activité physique dont le but reste l'élévation de l'âme, car abandonné à lui-même dans une mobilité sans règle, le corps abrutit l'esprit; exercé dans le cadre d'une pratique disciplinée, il peut au contraire aider à la perfection. Ainsi, la gymnastique est envisagée au Collège de Montréal comme une forme de remède aux méfaits du libre défoulement. Cela est très bien illustré dans les « Archives de la Gymnastique du Collège de Montréal » alors qu'on y évoque les bienfaits de la gymnastique.

Cependant si les institutions changent, les récréations ne changent pas : leur fastidieuse monotonie, leur mode restreint de délassements honnêtes fatiguent plus qu'ils ne reposent et l'étudiant forcé de donner plus à sa tête qu'à son corps se sent écrasé par la somme de travail que l'on exige de lui. Ainsi, la gymnastique fut-elle saluée par nous tous comme un puissant moyen de perfection physique et morale. Tout en délassant du travail par le plaisir, elle établit l'harmonieuse unité de l'esprit et du corps²⁶.

Ainsi, de la physiognomonie de Johann Kaspar Lavater, durant les dernières décennies du XVIII^e siècle, jusqu'à la criminologie anthropomorphe de Cesare

²⁴ George L. Mosse, *L'image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*, Paris, Éditions Abbeville, 1997, p.12

²⁵ Christine Hudon, « Le Muscle et le Vouloir. Le corps, la gymnastique et les sports dans les collèges classiques masculins au Québec. (1870-1940) », Communication au colloque Québec-Wallonie : dynamique des espaces et expériences francophones, Université Laval, 25 mai 2004

²⁶ Collège de Montréal, « Archives de la Gymnastique du Collège de Montréal », Boîte I2.14, p.1-2

Lombroso un siècle plus tard, les liens entre les qualités morales et physiques furent constamment renforcés, que ce soit par l'entremise des scientifiques, des philosophes ou des écrivains²⁷. De plus, le modèle offert constituait non seulement un modèle aristocrate redéfini en termes bourgeois, mais se voulait également une réponse aux inquiétudes que suscitaient les débuts de l'ère industrielle et tous les risques de désordres qui y étaient attachés. L'homme viril du XIX^e siècle devait donc être fort, courageux, habile, honorable, en contrôle de son corps et de ses émotions et doté d'un sens moral irréprochable. La gymnastique fut ainsi identifiée, dès la fin du XVIII^e siècle, comme outil de formation virile, par la suite l'activité militaire prit la relève.

On comprend alors que les exercices militaires aient fait leur apparition dans les institutions scolaires dès le milieu du XIX^e siècle. Les collèges avaient la responsabilité de former les hommes de demain, et les exercices militaires et gymniques étaient considérés comme les outils par excellence pour y arriver.

²⁷ Philippe Perrot, « La vérité des apparences ou le drame du corps bourgeois (XVIII^e-XIX^e siècles), *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol.76, 1984, p.185-199; Mosse, *L'image de l'homme...* ; Marie-Christine Leps, *Apprehending the criminals : the production of deviance in nineteenth-century discourse*, Durham, Duke University Press, 1992, 262 p.

3.4 Les cadets jésuites au cœur des tensions politiques et sociales de Montréal

Même si les bienfaits pédagogiques reliés au dressage des étudiants constituaient la justification première des cadets, il est indéniable que les collèges y ont vu un outil pouvant aussi servir la cause des collèges comme institution. Ils n'ont certainement pas intégré cette activité dans le seul but de se faire de la publicité, mais ils n'ont assurément pas manqué l'opportunité de les intégrer à leur arsenal promotionnel.

3.4.1 Les Canadiens français et l'Empire britannique

Elizabeth Armstrong, alors candidate au doctorat dans une université américaine, publia en 1937 une thèse sur la crise de la Conscription de 1917. Pour réaliser son étude, elle alla vivre quelque temps au Québec, ce qui lui permit de comprendre la position canadienne-française par rapport à la question impériale. Dans sa thèse, elle remet en question la volonté de l'Église catholique d'appuyer concrètement l'effort de guerre. Certes, dès le début du conflit, en effet, l'Église s'empressa de donner son appui à la Grande-Bretagne. Armstrong se demande toutefois si l'Église aurait été aussi solidaire de la cause de la métropole si elle avait su que cela impliquerait l'envoi de troupes canadiennes-françaises. S'étant positionnée dès le début du conflit pour la Grande-Bretagne, elle ne pouvait se rétracter sans risquer de perdre sa crédibilité. L'Église catholique, selon cette

interprétation, fit donc preuve d'une solidarité plus symbolique qu'effective. Cette ambivalence idéologique était aussi présente au sein de la population. D'une part, diverses manifestations publiques soulignaient « l'attachement » de la population à l'Empire : la participation aux festivités de la fête de la Reine, le chant du *God save the queen* à la fin de certaines activités, les « hourras » en l'honneur de la souveraine, *etc.* D'autre part, on remarque l'absence d'un discours, aussi bien ecclésiastique que populaire, confirmant l'engagement de la jeunesse canadienne dans le rayonnement de l'Empire²⁸.

Les corps de cadets constituent à cet effet un exemple probant de l'ambiguïté présente à la fois dans l'Église et dans la population canadienne-française. En effet, les diverses manifestations des corps de cadets furent utilisées afin de défendre l'ordre jésuite, alors accusé par les orangistes de diffuser des idées contraires à celle de l'Empire. Dans *La Patrie* du 24 mai 1889, entre autres, on retrouve : « Si le *Mail* avait un représentant sur le champ de manœuvre, qu'il n'oublie pas de télégraphier à son journal que parmi “les

²⁸ Le 12 juillet 1888, le lieutenant-gouverneur du Québec, Réal Anger, signait « l'Acte relatif au règlement de la question des biens des Jésuites ». Pour comprendre l'acte de 1888, ainsi que les réactions qui vont s'en suivre, il faut remonter à la Conquête de 1759-1760. Le gouvernement britannique décida que, conformément aux lois anglaises, l'ordre Jésuite ne pourrait plus former de nouveaux membres, ni en faire venir de l'extérieur. La mesure eut l'effet escompté et le dernier jésuite mourrait en 1800; les biens jésuites tombèrent alors entre les mains du gouvernement. Les droits sur les revenus des terres suscitérent une lutte entre le clergé, qui croyait qu'en vertu de la loi canonique il en était l'héritier légitime, et les élus, qui voulaient que les revenus soient réservés à l'éducation supérieure et sous le contrôle de l'Assemblée législative. En 1831, le gouvernement décida que les revenus attachés aux biens jésuites serviraient à financer le système d'éducation supérieure, aussi bien protestante que catholique, et que l'Assemblée législative en aurait la responsabilité. Pendant les années 1840, toutefois, les Jésuites furent autorisés à revenir au Canada et l'Église demanda la restitution de leurs biens ou une compensation financière. Des rivalités internes ne permirent pas aux autorités cléricales d'obtenir satisfaction rapidement, mais en 1886, le gouvernement d'Honoré Mercier voulut mettre un terme à ce litige. En 1888, une compensation financière était ainsi offerte à différents ordres religieux, ce qui souleva l'indignation des protestants à travers le Canada. Cet Acte « [...] devait bientôt inciter les Orangistes à attaquer le gouvernement d'Honoré Mercier, l'Église catholique et les Canadiens français comme groupe ethnique ». James Rodger Miller, « Honoré Mercier, la minorité protestante du Québec et la

doctrines contraires aux lois du pays et de l'Empire britannique" qu'enseignent les Jésuites, est celle d'apprendre à leurs élèves à manier les armes pour défendre le pays – y compris l'Ontario – contre ses ennemis de toute sorte ». Réfuter les allégations des détracteurs n'était toutefois pas suffisant; des gestes concrets devaient appuyer les propos des autorités collégiales. Les festivités organisées à l'occasion de la fête de la Reine constituaient à cet effet une occasion en or pour les cadets d'appuyer la parole par le geste. Le 26 mai 1891, *L'Étendard* ne manqua pas l'occasion de souligner la participation du 65^e et des cadets jésuites au défilé de la fête de la Reine : « Loyaux les Canadiens! ». L'idée de loyauté est de plus renforcée par les propos d'un Américain présent au défilé militaire : « Mais comment se fait-il que l'on dise chez nous que les Canadiens-français [sic] ne sont pas loyaux à la Reine : c'est certainement faux [...] Et puis, comment se fait-il que les bataillons anglais ne sont pas sous les armes?²⁹ »

Les Canadiens français tentaient donc de prendre leur place au sein d'une population canadienne composée en grande partie d'anglophones protestants et impérialistes. Toutefois, malgré une volonté de se sentir inclus, les Canadiens-français n'affirmaient pas le désir de prendre une part active dans le rayonnement impérial. Les propos contenus dans les quotidiens laissent voir que, lorsqu'on abordait la question du rôle que pourraient jouer ces jeunes miliciens, on le faisait sous un angle national et patriotique.

loi relative au règlement des biens Jésuites », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Vol.27, No.4 (Mars 1974), p. 483-507

²⁹ *L'Étendard*, 26 mai 1891

On disait alors qu'ils étaient les « [...] futurs défenseurs de la patrie³⁰ »; ou encore « [...] qui sait si [...] il ne s'en trouvera pas quelques-uns qui sauveront le pays [...]»³¹ » Parfois, comme ce fut le cas dans le discours du Colonel Rhodes, officier de l'armée régulière d'Angleterre, les propos demeurèrent ambigus : « Si un jour le pays réclame des soldats, vous serez prêts à courir à sa défense³² ». Dans cet énoncé, il est difficile de savoir s'il est question de l'Angleterre ou du Canada. Ce flou évite de créer un débat autour de la participation canadienne à la défense de l'Empire, mais il n'en témoigne pas moins d'un certain malaise. Parce qu'il était accompagné par le premier ministre Honoré Mercier, promoteur du nationalisme canadien-français, il est légitime de croire que Rhodes ait délibérément adopté un discours plus neutre.

³⁰ *Le Monde Illustré*, 5 juin 1897

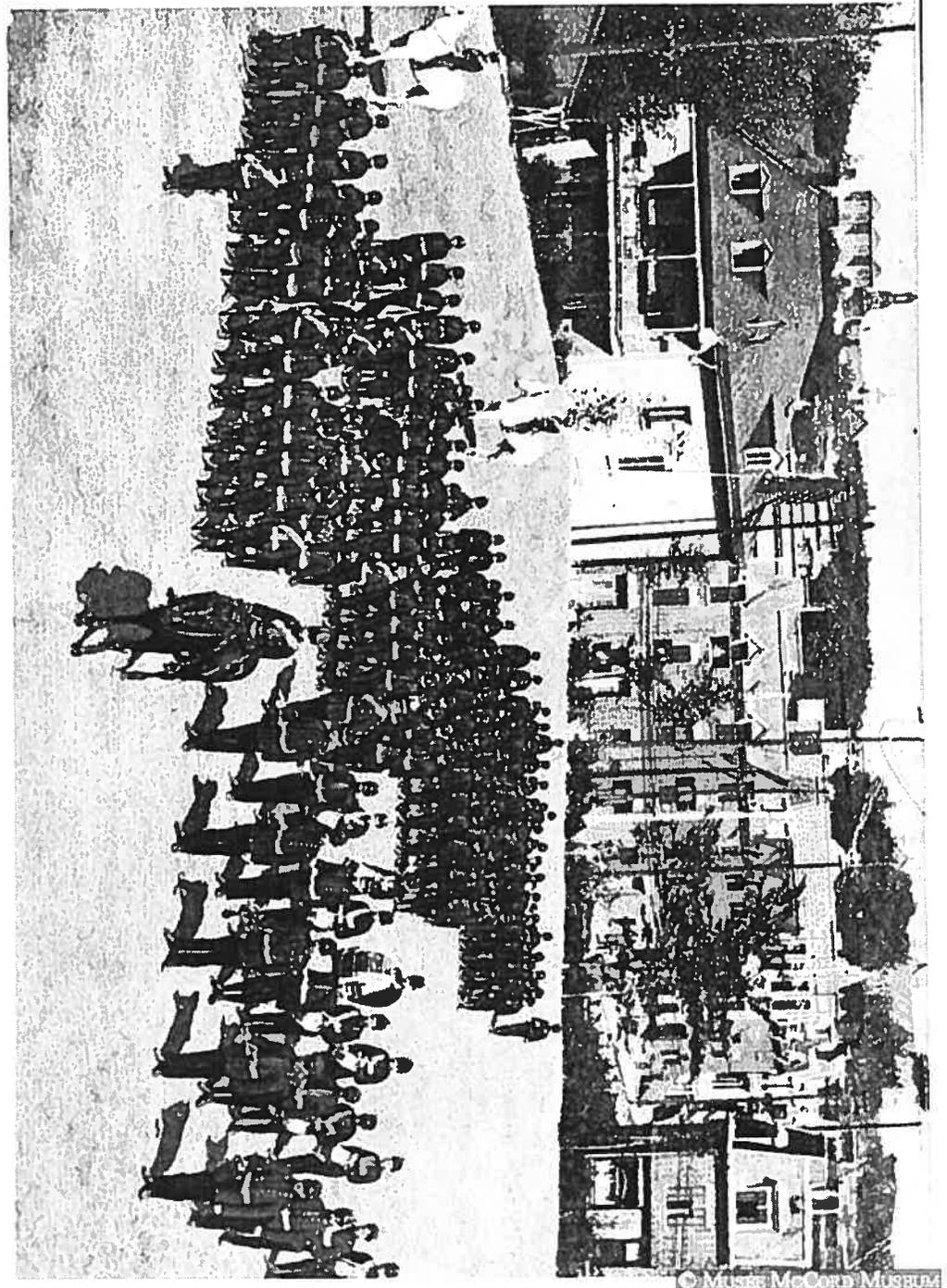
³¹ *L'Étendard*, 27 mai 1892

³² *L'Étendard*, 8 novembre 1889



Source : *Le Monde Illustré*, Vol.14, No.683, 5 juin 1897

Une foule considérable assistait aux diverses manifestations publiques des corps de cadets collégiaux, comme en fait foi cette photo prise pendant les festivités de la fête de la Reine en 1897



Source : Musée McCord MP-0000.860.10

Figure 2 : Deuxième Bataillon du Collège Mont Saint-Louis, vers 1910

Cette attitude ambivalente n'est pas pour autant incohérente si l'on se réfère à l'article de Pierre Arnaud : « Fête, sport et éducation politique à Lyon sous la III^e République³³ ». Il y fait une distinction entre la participation et l'adhésion. Selon lui, « La participation des sociétés sportives à la fête politique est un des moyens d'action du politique pour sa propre mise en scène, sans que cette participation signifie pour autant adhésion ou soutien [...]³⁴ ». Les démonstrations publiques des corps de cadets lors des revues annuelles et des parades organisées, par exemple, à l'occasion de la fête de la Reine revêtaient un caractère officiel et politique. Les cadets s'y prêtaient avec joie et fierté, tout comme la population qui, à cette époque, n'avait pas l'embaras du choix en matière d'activités récréatives à la fois publiques et gratuites. Par ailleurs, les propos d'Arnaud renforcent l'idée que le projet d'instruction militaire fut rendu possible parce que les différents groupes impliqués y trouvaient leur compte et non pas nécessairement parce qu'ils appuyaient les visées politiques et idéologiques de ce projet.

Par ailleurs, le fait que les Canadiens-français se soient appliqués à démontrer leur loyauté envers le Royaume-Uni souligne selon nous un désir de reconnaissance. Il était en effet difficile, voire impossible, d'être considéré l'égal des Britanniques. En ce sens, quoi de plus éloquent que le discours fait aux jeunes cadets par le docteur Lachapelle. Il leur rappela que : « [...] french Canadians were united in love of the country and motherland » et que le clergé « [...] had been the great source of strenght to the canadian race and he was

³³ Pierre Arnaud, « Fête, sport et éducation politique à Lyon sous la III^e République », p.169-185 dans Alain Corbin, Noëlle Gérôme et Danielle Tartakowsky (Dir.). *Les usages politiques des fêtes aux XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, 440 p.

one who condemned those who attacked the clergy's authority and teachings. The french canadians was the equal of any³⁵ ». Le fait qu'on se soit senti obligé de rappeler l'égalité des deux principaux groupes ethniques du pays est révélateur des préjugés existants. Bien qu'ils aient fait partie de l'Empire britannique, les Canadiens français n'en demeurèrent pas moins des franco-catholiques, donc sujets à de nombreux préjugés raciaux.

Les préjugés ethnicoconfessionnels furent d'ailleurs bien ressentis par les Canadiens-français lors d'une réunion des commandants des cadets, en 1890. Qui dirigerait les cadets lors d'une revue qui devait être faite par le duc de Connaught, troisième fils de la reine Victoria? Les personnes présentes argumentèrent un certain temps, mais selon les archives du Collège Sainte-Marie, « [l]'opinion de notre commandant ne rencontra pas l'approbation du conseil qui avait horreur de voir un Canadien, un catholique, commander les cadets³⁶ ». Les Canadiens français ne parvenaient donc pas à se départir de leur « condition ». À ce titre un spectateur, voulant sans doute complimenter les exploits des cadets jésuites ayant paradé ce jour-là, fit remarquer que « They are French, but you cannot deny it, they are the best³⁷ ». Dans la même veine, *L'Étendard* du 17 octobre 1892 rapporta que, lors d'une revue militaire, « Un groupe de dames et messieurs, paraissant appartenir à la bonne société anglaise, suivaient les exercices avec une attention soutenue, et à chaque faux mouvement des volontaires, faisaient des remarques désobligeantes envers les Canadiens-français [sic], qui, disaient-ils, ne peuvent faire de bons soldats ». On continua le

³⁴ Arnaud, « Fête, sport et éducation... », p.170

³⁵ Collège Sainte-Marie. « Livre de la milice... », P.444

³⁶ Collège Sainte-Marie, « Registre de la Milice... », p.185

résumé en soulignant qu' « [à] la fin de la revue, un officier de haut grade voulut monter à cheval, mais il eut toutes les peines du monde à réussir, il lui fallut de l'aide. [...] Le groupe dont nous avons déjà parlé était le premier à rire, et chacun se répétait : Ah les Français sont incapables seulement de monter à cheval³⁸ ». Il semble que le débat fut clos lorsqu'un spectateur leur fit remarquer que les soldats n'étaient pas du 65^e régiment, mais du « Prince of Wales »... Ce type de tension et de préjugé était régulièrement exposé et commenté dans les différents quotidiens de la ville ainsi que dans les archives de certains collèges.

Tout cela ne fut pas sans affecter la perception et l'interprétation de certains événements. Conséquemment, il arriva que les propos contenus dans les comptes-rendus journalistiques soient empreints de présuppositions qui ne reposaient sur aucun fait tangible. C'est ainsi que *L'Étendard* souligna l'agression dont furent victimes les cadets jésuites lors d'une démonstration publique. On fit alors un lien entre deux événements distincts, qu'on interpréta en termes ethniques. « L'auditoire, composée en grande partie d'Anglais protestants n'était pas favorable aux cadets canadiens [...]»³⁹. Lorsqu'ils retournèrent au collège, « [...] un conducteur d'une voiture chargée de briques, [...] probablement furieux du succès de nos cadets canadiens, lança son cheval au milieu d'une des compagnies⁴⁰ ». On en conclut immédiatement que l'agresseur était anglophone et anticatholique. Pourtant, on ne rapporte ni parole pouvant identifier l'origine ethnique de

³⁷ *Le Monde*, 15 juin 1893

³⁸ *L'Étendard*, 17 octobre 1892

³⁹ *L'Étendard*, 8 novembre 1890

l'individu, ni identification physique. Mais un individu s'en prenant aux cadets jésuites ne pouvait certainement pas être d'origine canadienne-française (en supposant que les cadets aient été précisément la cible du conducteur)... À l'agression verbale s'ajoutait, dans ce cas-ci, une agression physique. À une autre occasion, on ne put passer sous silence le comportement du 6^e fusilier et des « Royal Scots », qui osèrent applaudir les cadets écossais alors qu'ils offrirent un accueil glacial aux cadets canadiens-français. « [...] ils auraient dû commencer par se dépouiller de leur fanatisme, voir dans les concurrents que des jeunes camarades d'armes et les applaudir à l'occasion⁴¹ ». À peine un an plus tard, *The Gazette* rapporta que les cadets écossais furent dérangés par les manifestations d'une foule qu'il qualifie de « very unsympathetic⁴² ». Au contraire, *La Patrie* parla plutôt d'un accueil « très sympathique⁴³ », comme quoi tout est une question de perception!

Les conséquences du manque de reconnaissance et de l'accueil hostile réservé parfois aux Canadiens-français (ou imaginé par eux) sont perceptibles dans la couverture journalistique des parades militaires. Les compte-rendus offerts dans les quotidiens francophones et anglophones sont à cet effet très révélateurs de l'estime qu'avaient, en tant que groupe ethnique, les Canadiens-français. Si les quotidiens francophones évitaient toute critique concernant la performance des jeunes cadets, les journaux anglophones, bien que généralement très élogieux, soulignaient régulièrement les maladresses et les imperfections des jeunes apprentis militaires, quelle que soit leur origine ethnique. Les compte-rendus des

⁴⁰ *L'Étendard*, 8 novembre 1890

⁴¹ *La Patrie*, 14 juin 1893

⁴² *The Gazette*, 9 juin 1894

journaux anglophones nous semblent par conséquent plus réalistes; tels qu'ils étaient présentés dans les médias francophones, les défilés des cadets franco-catholiques étaient pratiquement parfaits. Cependant, la survalorisation de la performance des cadets, dans les journaux francophones, résultait probablement d'un besoin d'insuffler un sentiment de confiance à une population qui en avait bien besoin.

Les propos d'un spectateur présent lors d'un défilé militaire des cadets, et qui partagea ses impressions avec les lecteurs de *La Presse*, sont à cet effet très révélateurs. Il termina son article en écrivant : « Et dire que ce sont des Canadiens-Français et des élèves des Jésuites qui ont fait cela!! C'est épatant!⁴⁴ ». En quoi le fait que des Canadiens-français soient bons était-il « épatant »? Dans leur désir de s'affirmer et de se convaincre du contraire, les Canadiens-français reprenaient parfois, inconsciemment, les propos du dominant. En fin de compte, les maladresses contenues dans l'article confirment qu'ils intégrèrent très bien la rhétorique impériale. En effet, celle-ci crée des inégalités sociales « naturelles » et justifie la présence des puissances coloniales dans les colonies. Le discours impérialiste, par nature discriminatoire, tend également à miner la confiance des peuples colonisés. « These stereotypes existed to manipulate reality so as to reflect imperial values, ambitions and priorities and to promote them as proper, necessary, and constructive : imperialism required a carefully crafted image of the colonizer and colonized. Image creation has a crucial place in the dialectics exalting the colonizer and humbling the

⁴³ *La Patrie*, 9 juin 1894

⁴⁴ *La Presse*, 3 juin 1890

colonized⁴⁵ ». L'efficacité du discours britannique est d'autant plus grande que, non seulement la population canadienne-française perdit sa confiance, mais certains reprenaient ce discours. À cet effet, le *Monde Illustré* souligna que « La victoire des élèves des Jésuites montrera [...] que les Canadiens-français ne sont pas, comme d'aucun l'on prétendu, même parmi les nôtres, une race inférieure, à quelque point de vue que l'on se place⁴⁶ ».

Mais l'exemple canadien-français ne constitue pas une exception au sein du monde colonial britannique. Dans les autres parties de l'Empire, là où la population n'était pas anglo-saxonne, les différents groupes ethniques étaient aux prises avec ce type de préjugés. En effet, le stéréotype efféminé colla à la peau des Bengalis jusqu'au départ des troupes britanniques, au XX^e siècle. Le gouverneur général, Lord William Bentinck, dit à cet effet qu'ils étaient « [...] a mere flock of sheep good only for their valuable fleece, and having no political or military character whatever⁴⁷ ». Certains médias bengalis demanderont l'inclusion de leur jeunesse masculine dans l'armée britannique afin de remédier à leur « effémination ».

On remarque donc certaines similitudes entre les Bengalis et les Canadiens-français concernant leur réaction par rapport aux préjugés véhiculés par les Anglais. Cela peut s'expliquer par le fait que le modèle valorisé par les Britanniques était fortement influencé par les valeurs militaires. Il est vrai, comme le mentionne Mark Moss, que l'impérialisme

⁴⁵ James A. Mangan, « Image for confident control. Stereotype in imperial discourse » dans *The imperial curriculum : racial images and education in the British colonial experience*, Londres, Routledge, 1993, p.6

⁴⁶ Le *Monde Illustré*, 8 juillet 1893

⁴⁷ John Rosselli, « The self-image of effeminess : physical education and nationalism in nineteenth-century Bengal », *Past and Present*, No.86, 1980, p.123

est l'idéologie qui se prête le plus aux valeurs viriles et militaires. Le modèle martial constitue d'ailleurs l'un des principaux points de discrédit aussi bien de la population canadienne-française qu'indienne. Ainsi, les populations non britanniques qui aspirent à une reconnaissance au sein de l'Empire doivent reproduire le modèle le plus valorisé et représentant la puissance même de l'Empire.

3.4.2 Les pour et les contre de l'instruction militaire

Bien qu'ils aient été une source de fierté, les cadets n'étaient pas à l'abri de critiques, et ce, à l'intérieur même de l'opinion franco-catholique. En effet, lors d'une parade militaire conduite à l'occasion de la fête de la Reine, le 24 mai 1893, les archives du Collège Sainte-Marie rapportent qu'il est « [...] inutile de dire ici que sur notre parcours ils [sic] se trouvaient [sic] des centaines de personnes pour nous admirer... ou pour nous critiquer⁴⁸ ». Les critiques étaient-elles de nature ethnique, idéologique ou encore un mélange des deux? Il est difficile de spéculer sur la nature des propos tenus par les spectateurs, car aucun n'est rapporté. Ces réprobations étaient peu exposées dans les journaux. Aucun quotidien consulté (*La Presse*, *L'Étendard*, *La Minerve*, *La Patrie*, *The Gazette* et *The Montreal Daily Star*) ne fait mention des reproches formulés par les spectateurs à l'occasion de la fête de la Reine. Par ailleurs, si la publication d'articles critiquant l'activité militaire n'était pas fréquente (dans les principaux quotidiens du

⁴⁸ Collège Sainte-Marie, « Registre de la Milice... », p.405

moins), il n'en demeure pas moins qu'ils suscitaient de vifs débats lorsqu'ils étaient publiés.

La Patrie appuyait habituellement les démonstrations militaires des cadets, mais le 19 juin 1891 l'éditeur du journal questionna la pertinence de ce type d'éducation. *La Patrie* demanda « [...] que l'on envoie les enfants à l'école pour faire des carrés de géométrie plutôt que des "carrés de cavalerie", des "pelotons de défense" et "le déploiement en tirailleurs"⁴⁹ ». L'éditeur s'appuya sur le contre-exemple de l'Allemagne pour dénoncer ce type d'éducation : « [...] ne développeraient-t-on pas mieux les forces et les grâces de ces enfants au moyen d'exercices gymnastiques, ou même de la danse et de l'escrime, qu'en les rangeant en lignes et en la faisant marcher au pas, raides comme des Prussiens, - « Partez du pied gauche! En avant ! Une, *deusse*; Une, *deusse* !⁵⁰ ». Il poursuivit en rappelant les propos à saveur parricide de l'Empereur d'Allemagne : « Rappelez-vous que pour devenir de bons soldats, vous devez apprendre à tuer de sang-froid votre père lui-même si je vous l'ordonne!⁵¹ ». Définie en ces termes, l'instruction militaire dispensée dans les collèges semblait être la première étape d'un mouvement belliqueux. Le journal laissait également planer un doute quant à l'utilisation que pourraient éventuellement en faire les autorités; le fils qui obéit aux ordres et se tourne contre son père se tournera également contre sa patrie si on le lui ordonne.

⁴⁹ *La Patrie*, 19 juin 1891

⁵⁰ *La Patrie*, 19 juin 1891

⁵¹ *La Patrie*, 19 juin 1891

Le pays étant en temps de paix, *La Patrie* s'interrogea aussi sur la pertinence d'éduquer les enfants à l'art militaire : « [...] au Canada, où nous jouissons de la paix la mieux assise, quel besoin y a-t-il de dessécher [sic] les sentiments si purs de l'enfance par l'introduction de la discipline militaire dans les collèges et par le mélange des idées martiales?⁵² ». L'éditeur, ayant assisté à un défilé de cadets jésuites, critiqua le choix fait par cette institution et s'interrogea sur la présence même de cette activité. « Dans ces maisons paisibles, où l'on présente aux élèves la vie de Jésus comme le modèle par excellence, [...] on met entre les mains de l'enfant, [...] un grand sabre et on lui montre comment il peut du revers de son arme abattre une oreille humaine ou percer une poitrine d'homme d'un coup de baïonnette !⁵³ ».

L'Étendard répliqua et fit de l'éditorial de *La Patrie* une attaque en règle contre l'ordre des Jésuites : « Le Jésuite, voyez-vous, est le croque mitaine du père Michel [...] »⁵⁴, « Ah! S'il habitait la France, le pays de ses rêves, le bonhomme pourrait manger du jésuite tous les jours [...] »⁵⁵. Utilisant un style ironique et alarmiste, on accusa le rédacteur de comploter contre les ordres religieux : « Les cléricaux ne devraient pas avoir le droit d'apprendre le maniement des armes, [...], ils pourraient avoir la prétention absurde de défendre leurs droits le jour où [...] nous voudrions les en dépouiller, et alors, la besogne ne nous serait pas aussi agréable que nous l'espérions : c'est un abus criant⁵⁶ ». Non

⁵² *La Patrie*, 19 juin 1891

⁵³ *La Patrie*, 19 juin 1891

⁵⁴ *L'Étendard*, 20 juin 1891

⁵⁵ *La Patrie*, 19 juin 1891

⁵⁶ *La Patrie*, 19 juin 1891

seulement complotait-il contre les cléricaux, mais il conspirait également contre la nation : « Élevez-nous une génération en serre chaude; [...], faites-en des viveurs, des joueurs, des efféminés, des lâches : sans force d'âme, sans caractère, sans virilité : nous pétrirons facilement cette matière molle et sans résistance dans les moules que nous tenons tout prêts, et vous aurez, en fin de compte, travaillé pour nous, mes bons pères⁵⁷ ».

Que les gens aient été pour ou contre l'instruction militaire dans les écoles, le temps ne semblait pas propice à la formulation de propos modérés. La question soulevait les passions dans la population et souligne les débuts d'une présence plus marquée des cadets dans les collèges. Effectivement, au moment où l'*Étendard* et *La Patrie* débattaient de la présence des cadets dans les collèges, 20 corps avaient été fondés dans la province québécoise, dont quatre à Montréal. La présence de ces jeunes hommes dans les rues de la ville était par conséquent plus fréquente et contribuait à les rendre plus visibles. De là sans doute la prise de conscience de certaines personnes et la montée des propos à saveur antimilitaristes.

Conclusion

L'intégration des exercices militaires dans les institutions scolaires correspondait donc à une nouvelle approche dans le domaine de l'éducation de la jeunesse. D'une part, elle permettait d'inculquer les notions de discipline nécessaires à la formation de citoyens

⁵⁷ *La Patrie*, 19 juin 1891

honorables. Elle permettait également de former des hommes pouvant éventuellement être appelés à remplir leur fonction citoyenne en défendant leur territoire, quelle que soit la réalité que l'on rangeait sous cette notion. D'autre part, elle constituait une activité parfaite pour contrer, en théorie du moins, toute singularité. L'adolescence, que l'on considérait comme un moment crucial dans la vie des hommes, devait être parfaitement encadrée afin d'éviter toutes déviations pouvant nuire à leur moralité.

Le soldat, l'explorateur et l'aventurier, figures portées par toute une littérature, devinrent, durant le dernier quart du XIX^e siècle, le modèle viril que voudra imiter la jeunesse masculine des pays occidentaux. Mais vanter les mérites des cadets, c'était aussi donner une image positive de la jeunesse, c'était montrer un modèle d'ordre et de discipline à une société qui redoutait les débordements associés à l'expansion des villes industrialisées. C'était aussi répondre aux détracteurs qui soutenaient que les Canadiens français, et plus particulièrement les Jésuites, ne faisaient pas preuve de loyauté envers la Couronne britannique.

Parallèlement, les Canadiens français voyaient en l'activité militaire une occasion de prouver leur valeur, aussi bien aux Britanniques qu'à eux-mêmes. L'opinion britannique n'était pas très élogieuse envers les Canadiens français et ceux-ci s'efforcèrent de leur démontrer qu'ils étaient leur égal. De plus, les tentatives d'insuffler une fierté aux Canadiens-français sont bien perceptibles dans les résumés journalistiques et témoignent d'une confiance collective fragile.

Finalement, les débats concernant l'instruction militaire permettent de constater que celle-ci provoquait des réactions tranchées; on n'y voyait que du bon ou que du mauvais. Par ailleurs, la réponse offerte par *L'Étendard* démontre que l'instruction militaire était perçue par ses défenseurs comme un moyen de prendre sa place, ou de la conserver. Le futur de la nation dépendait de la capacité qu'auraient les prochaines générations à résister aux diverses tentations malsaines ainsi qu'aux attaques ennemies. L'activité militaire pouvait et devait les y préparer.

4. L'engouement collégien

Les corps de cadets peuvent nous renseigner sur certaines préoccupations des dirigeants militaires pendant le dernier quart du XIX^e siècle. Ils mettent également en évidence une idéologie pédagogique axée sur la discipline et la stricte obéissance. Certaines institutions scolaires saisisront l'occasion qu'offraient les corps de cadets de justifier et de promouvoir le type d'éducation qu'elles proposaient, ou de revendiquer leur place lorsqu'on remettait leur légitimité en question. Par contre, loin d'être les simples faire-valoir du gouvernement et des institutions scolaires, les étudiants y trouvaient aussi de nombreux bénéfices. Être membre d'un corps de cadets comportait de nombreux avantages, tant immédiats que futurs et à différents niveaux. Outre qu'il flattait l'ego, le statut de milicien permettait aux étudiants de jouir de certains privilèges qui adoucissaient la vie quotidienne des lycéens. De plus, il s'agissait d'un atout qui pouvait être utilisé au moment de l'entrée dans le monde.

4.1 Quelques rectifications historiographiques

La bonne volonté des étudiants était un préalable indispensable à l'implantation et à la survie de l'activité militaire au sein des collèges. Puisqu'elle n'était pas obligatoire, elle devait donc être attrayante. À cet effet, Ernest J. Chambers, étudiant du *Montreal High School* au moment de l'entrée en vigueur du programme de 1879, écrivit un ouvrage sur les cadets écossais en 1901. Il aborde rapidement les conséquences néfastes qu'aura l'envoi

des carabines *Peabody* aux corps de cadets du pays. Il prétend que la déception reliée à l'utilisation d'armes désuètes causa la perte du corps de cadet du *Montreal High School* et que : « Several of the other public schools throughout Canada, followed the example of the High School, and organized cadet corps which had more or less chequered existences¹ ». Desmond Morton reprend les propos de Chambers dans son article sur les corps de cadets et affirme que « When the few enthusiasts, including Ernest J. Chambers, [...] graduated, the cadet corps collapsed. So did most others² ». Il est indéniable que l'envoi d'un vieux modèle de fusil créa un mécontentement tant chez les étudiants que chez les responsables des districts militaires du pays. C'est d'ailleurs la principale raison de l'interruption de l'activité militaire au Collège Sainte-Marie lors de l'année scolaire 1886-1887. Les archives relatent en effet que « Les élèves qui s'attendaient à recevoir de nouvelles carabines furent un peu déconcertés. L'enthousiasme qu'ils avaient montré jusque-là, commença à diminuer, et finit par disparaître complètement. [...] Vers la fin de l'année les exercices cessèrent et ne furent pas repris³ ». Le corps de cadets du Collège Sainte-Marie ne s'entraîna pas une seule fois lors de l'année 1886-1887, mais ne fut pas dissout pour autant. Il faut donc relativiser les propos de Chambers. En effet, Chambers exagère lorsqu'il affirme que, suite à l'envoi de fusils *Peabody*, plusieurs écoles publiques canadiennes se détournèrent du programme, car en fait il ne leur était pas destiné. Morton, du reste, après

¹ Ernest J. Chambers, *Montreal Highland Cadet: being a record of the organization and development of a useful and interesting corps with some notes on the cadet movement in Britain and Canada*, Montréal, Desbarats & Co., 1901, p.30

² Desmond Morton, « The cadet movement in the Moment of Canadian Militarism », *Revue d'études canadiennes*, Vol.13, No.2, (Été 1978), p.58

³ Collège Sainte-Marie, « Registre de la milice... », p.21

avoir cité les propos de Chambers et avoir affirmé que « The Militia Department might issue regulations but it showed no desire to give them effect⁴ », souligne qu'une école publique de Toronto désirant former un corps de fusiliers se fit rappeler que cela était un privilège réservé aux *High Schools*. Les écoles publiques ne pouvaient donc pas quitter un programme auquel elles n'avaient pas accès. En second lieu, jusqu'en 1898, il n'y avait que 46 corps attestés au pays et 43 d'entre eux se trouvaient dans les provinces de Québec et de l'Ontario. Il est donc nettement exagéré de parler d'abandons massifs à travers le pays. Il est vrai que certains collèges quittèrent le programme fédéral, mais ce ne fut certainement pas un phénomène généralisé. Selon François Arseneault, responsable de la base de données des corps de cadets (Cadet Corps Database) utilisée pour cette étude, il reste à ce jour sept corps de cadets n'ayant pas encore été recensés et inclus dans la base de données, sur un peu plus de 3000 corps⁵. Puisque la première dissolution recensée eut lieu en 1904, nous pouvons conclure, en supposant que les sept corps de milice manquants furent fondés avant 1904, qu'il y eut un maximum de sept dissolutions officielles entre 1879 et 1903. Le nombre de corps de cadets présents au pays put donc connaître des fluctuations importantes, mais certainement pas dans le cadre du programme de 1879.

⁴ Morton, « The Cadet Movement... », p.58

⁵ Royal Canadian Army Cadets - Army Cadet League of Canada. *Cadet Corps Database*, [En ligne]. http://www.armycadethistory.com/cadet%20Corps%20DB/cadet_corps_database.htm (Page consultée le 15 mars 2006)

4.2 Les internes et les externes dans la milice

L'étude de Claude Galarneau⁶ sur les collèges classiques, ainsi que les mémoires d'anciens étudiants, soulignent les différentes origines sociales des étudiants admis dans les collèges classiques québécois. L'ouvrage de Galarneau et l'article de Christine Hudon⁷, qui aborde la question des sports dans les collèges classiques, rappellent aussi les nombreuses rivalités existantes entre les étudiants. Divers facteurs comme l'âge, l'origine sociale ou encore le statut d'interne ou d'externe étaient à la base de pratiques discriminatoires et avaient un impact important dans l'inclusion ou l'exclusion d'un individu, ou d'un groupe d'individus, dans certains champs de la vie collégiale. Tout comme les étudiants, les dirigeants des collèges avaient leurs préjugés et les étudiants externes éveillaient les soupçons des autorités collégiales. Considérés comme la « faille » par laquelle s'infiltraient les vices du monde extérieur, les externes devaient en effet affronter les préjugés des dirigeants, qui limitaient les contacts entre eux et les internes.

Ces rivalités estudiantines et cette méfiance ne furent pas sans conséquence dans la composition des corps de milice de certains collèges. La présence d'externes au sein des corps de cadets dépendra en effet de la volonté des dirigeants. Le cas du Collège Sainte-

⁶ Claude Galarneau, *Les collèges classiques au Canada-français*, Montréal, Éditions Fides, 1978, 287p.; Claude Corbo, *La mémoire des cours classiques (1870-1960)*, Outremont, Éditions Logiques, 2000, 2 Vol

⁷ Christine Hudon, « Le Muscle et le Vouloir. Le corps, la gymnastique et les sports dans les collèges classiques masculins au Québec. (1870-1940) », Communication au colloque Québec-Wallonie : dynamique des espaces et expériences francophones, Université Laval, 25 mai 2004 ; Christine Hudon et Louise Bienvenue, « Pour être homme tu transgresseras... » Quelques enjeux de la socialisation masculine dans les collèges classiques québécois (1880-1939) », *Canadian Historical Review*, Vol.86, No.3 (Septembre 2005), p.485-511; Christine Hudon et Louise Bienvenue, « Entre franche camaraderie et amours socratiques.

Marie offre à cet effet un bel exemple du statut des externes. Ils furent tantôt acceptés, tantôt exclus et parfois simplement tolérés pour compléter les rangs. Appuyés par les internes du collège, ils purent finalement participer à l'activité militaire en formant une compagnie distincte composée exclusivement d'externes.

4.2.1 Les pensionnaires, les externes et la milice

Les débuts de l'activité militaire au Collège Sainte-Marie, en 1879, n'étaient pas régis par des règles strictes concernant la participation des étudiants; le corps était à la fois composé d'internes et d'externes. On rapporte toutefois en 1886, que certains grades, comme celui de capitaine, étaient réservés, conformément à la tradition du collège, à un interne⁸. Les corps de cadets étaient donc mixtes. En 1887, un conseil, composé de trois étudiants du collège, décida que les externes ne pourraient plus faire partie du corps de milice. Cette politique rendait la pratique de l'activité militaire inaccessible pour un nombre considérable d'étudiants, les externes représentant en moyenne 50 % des effectifs du collège⁹. Les étudiants participaient donc à créer une distance entre les deux groupes.

Cependant, lorsqu'au printemps 1889 la compagnie ne parvint pas à compléter ses rangs, les cadets se tournèrent vers les externes. C'est sans enthousiasme que l'on rapporta :

L'espace trouble et ténu des amitiés masculines dans les collèges classiques (1870-1960) », *Revue d'Histoire de l'Amérique Française*, Vol.57, No.4 (Printemps 2004), p.481-507

⁸ Collège Sainte-Marie, Registre de la Milice..., p.22

⁹ Nous avons utilisé les annuaires du Collège qui contient, entre autre, le nom de tous les étudiants du Collège ainsi que leur statut et leur année d'étude. Il nous a donc été possible de déterminer le nombre de

« [...] nous avons été obligés de prendre des recrues parmi les externes¹⁰ ». Les externes furent donc exceptionnellement acceptés dans la compagnie, ce qui ne provoqua pas pour autant un rapprochement entre les deux groupes. La liste des effectifs contenue dans le registre de la milice du collège sépare en effet la compagnie en deux catégories distinctes. À quelques occasions, ils s'entraînaient ensemble afin d'obtenir une cohésion parfaite. Généralement, toutefois, les deux groupes exécutèrent les mouvements séparément. La participation des externes dans les affaires militaires du collège prit fin en même temps que l'année scolaire, alors que le révérend père recteur exigea que les externes ne soient plus admis dans la milice¹¹.

Cette expulsion fut pourtant de courte durée, car au début de l'année scolaire 1889-1890, le collège accepta la demande des externes de former une compagnie, à laquelle s'ajouta plus tard une seconde compagnie formée de petits externes. Les externes voyaient donc leur statut amélioré; ils n'étaient plus des « solutions temporaires » et disposaient d'unités militaires en bonne et due forme. Même si les responsables du collège acceptèrent la participation des externes, ils ne leur facilitaient pas pour autant la tâche et pouvaient se montrer intraitables lorsque venait le temps de faire de quelconques concessions. Par exemple, à l'automne 1892, les autorités décidèrent que les journées réservées à l'entraînement des externes seraient les mardis et les jeudis après-midi. Le conseil de milice jugea toutefois que ces heures rendaient impossible l'entraînement des externes et demanda

pensionnaires, de demi-pensionnaires et d'externes qui fréquentaient le collège. Fond d'archives du Collège Sainte-Marie. « Annuaire », Fond P6-510

¹⁰ Collège Sainte-Marie, « Registre de la Milice... », p.68

que l'on modifie leurs heures d'entraînement. Les autorités des collèges refusèrent de revenir sur leur décision, ce qui contraignit les externes à l'abandon et, l'hiver approchant à grands pas, on dû mettre un terme aux activités des cadets. Au mois de mars suivant, le conseil réorganisa le corps, qui était inactif en hiver. Il imposa alors trois conditions : plus de jours de congé à la fin de l'année, l'entraînement en avant-midi pour les externes et des récompenses réservées exclusivement aux miliciens¹². Tout cela leur fut accordé par les autorités du collège et les externes purent reprendre l'activité militaire.

Ces négociations soulignent l'intérêt grandissant envers l'activité militaire et son importance pour les dirigeants; les miliciens, en position de force, furent en mesure d'imposer les termes et les conditions de leur participation. Trois semaines auparavant, le colonel d'Orsonnens avait fait sensiblement les mêmes demandes, mais le père préfet lui répondit alors « [...] que la milice c'est l'affaire du Préfet, et qu'il en fera quand il voudra que cela faisait [sic] assez longtemps qu'on menait le collège¹³ ». Ce discours indépendant ne doit pas masquer l'essentiel; si les autorités se plièrent aux exigences du conseil de milice, c'est qu'ils avaient tout à gagner de la pratique et des représentations publiques de leurs étudiants. Les corps de cadets du Collège Sainte-Marie, qui connurent un succès en dent de scie lors de leurs premières années d'existence, constituaient maintenant une organisation assez importante pour obtenir le privilège de récompenses exclusives aux

¹¹ Collège Sainte-Marie, « Registre de la Milice... », p.119

¹² Collège Sainte-Marie, « Registre de la Milice... », p.385-386

¹³ Collège Sainte-Marie, « Registre de la Milice... », p.385

membres du corps de milice¹⁴. Cette volte-face des autorités du collège pourrait s'expliquer par le fait qu'en 1893, le Collège Sainte-Marie n'était plus l'unique collège francophone à posséder un corps de cadets, dans le cadre du programme fédéral, sur l'île de Montréal. Quelques mois plus tôt, le 22 novembre 1892, le Collège Mont-Saint-Louis, recevait son attestation d'Ottawa et formait un bataillon de cadets.

4.3 Les privilèges des cadets

La remise de prix, bien que très valorisante pour le récipiendaire, ne représentait pas nécessairement l'argument le plus convaincant pour attirer les futures recrues. Les cadets se voyaient octroyer des privilèges occasionnels, des passe-droits, qui avaient plus de valeurs encore dans le contexte de la vie sociale intra-muros. La littérature traditionnelle des collèges insiste généralement sur la volonté démontrée par les collégiés dans la préservation de l'innocence des jeunes garçons. Les contacts avec le sexe opposé étaient, dans la mesure du possible, évités. Toutefois, les membres des corps de cadets étaient amenés à agir en public et les contacts avec la gent féminine devenaient alors inévitables. L'occasion était alors parfaite pour faire de nouvelles rencontres. Les archives du Collège Mont-Saint-Louis rapportent que le festival militaire auquel les cadets assistèrent fut « Une fête très élégante, composée en grande partie du frais minois en toilette claire et aguichante [...] On se

¹⁴ En 1888, le conseil de la milice demanda au conseil des jeux de la 1^{re} division qu'un prix soit réservé au corps de cadets, au même titre que les autres clubs du collège. Le conseil des jeux acquiesça à leur demande, mais souligna que cela constituait une exception et non pas un précédent. L'octroi de récompenses réservées

souriait et l'on se faisait bonjour sous la lumière crue des lampes à arc ». Pour l'occasion les jeunes miliciens se montrèrent sous leur plus beau jour : « [...] pommadés, frais, conquérants dans les cliquetis des sabres ou de baïonnettes [...] ». Sachant pertinemment qu'ils étaient le centre d'attraction de la soirée, les cadets « [...] se tenaient droit comme de j et prenaient l'allure la plus martiale¹⁵ qu'ils pouvaient¹⁶ ».

De même que le 24 mai 1893, à l'occasion de la fête de la Reine, les cadets du Collège Sainte-Marie se rendirent à la maison du maire de Longueuil pour lui présenter les armes. Les archives rapportent que « [...] c'était vraiment une réception princière d'autant plus que l'agréable y était au suprême degré, car après s'être quelque peu reposés les officiers eurent l'agréable surprise de pouvoir causer avec un nombre de jolies demoiselles qui étaient venues là rencontrer le bataillon. C'était délicieux!¹⁷ ». Ce privilège accordé aux officiers seulement pouvait certainement motiver les cadets à briguer les postes d'officiers. Par ailleurs, à l'occasion de manifestations publiques, des centaines de chaises étaient parfois réservées aux femmes et surtout aux jeunes filles issues des meilleures familles de la ville, qui bénéficiaient alors d'un point de vue imprenable sur les défilés¹⁸.

La visite rendue au maire de Longueuil souligne également que la milice, en tant qu'organisation, était parfois autorisée à quitter les murs du collège. Le 15 juin 1893, *Le Monde* rapporta qu'après s'être rendus chez le maire, les cadets rendirent visite au juge

aux cadets est donc significatif de la place grandissante que cette activité prenait au collège. Collège Sainte-Marie, « Registre de la Milice... », p.39

¹⁵ Les trois mots sont soulignés dans le texte

¹⁶ Collège Mont Saint-Louis, « Procès verbaux du Conseil de la Milice 1902-1913 », 17-18 mai 1907

¹⁷ Collège Sainte-Marie, « Registre de la milice... », p.406-407

¹⁸ La Presse 13 juin 1893

Lacoste, père d'un cadet du collège. Les officiers du Collège Sainte-Marie furent également autorisés à quitter le collège en soirée afin de rendre visite aux miliciens du 65^e régiment, qui les avaient invités à assister à une séance d'exercices. Sortir du collège n'était pas exceptionnel pour les étudiants; ils le faisaient parfois dans le cadre d'une activité organisée, surtout sportive, et sous la surveillance de responsables¹⁹. Ce qui est différent dans ce cas-ci, c'est que non seulement ils furent autorisés à quitter le collège sans accompagnateur, mais ils le firent en soirée.

Le tabagisme, autre interdit, pouvait également servir de récompense pour une performance publique remarquable. Après avoir fait leurs exercices, à l'occasion d'une compétition, les cadets du Collège Sainte-Marie durent attendre la fin des prestations des autres collèges. Le sergent instructeur, pendant cette pause, bourra une pipe qu'il se mit à fumer. Les étudiants lui firent remarquer qu'il ne leur était pas permis de fumer, ce à quoi le sergent répondit : « Fumez, fumez [...], c'est moi qui vous la donne²⁰ ». Les cadets ne se firent bien sûr pas prier. À la fin de l'événement, ils furent invités à une réception où un repas et du champagne furent servis²¹.

Les permissions spéciales octroyées aux cadets n'étaient évidemment pas chose courante; les jeunes filles, le tabac et l'alcool demeuraient des éléments interdits parce qu'ils étaient le symbole d'une virilité que les jeunes collégiens n'avaient pas encore totalement acquise. Toutefois, elles accompagnaient à l'occasion les manifestations

¹⁹ Hudon, « Le muscle et le vouloir... »

²⁰ Collège Sainte-Marie, « Registre de la milice... », p.417

²¹ *La Patrie*, 14 juin 1893

militaires des jeunes collégiens et cela n'est pas à négliger, surtout lorsqu'on connaît le cadre disciplinaire strict des collèges : les miliciens bénéficiaient bel et bien d'avantages forts intéressants. En ce qui concerne le Collège Sainte-Marie, les informations contenues dans le registre devaient avoir préalablement été lues et acceptées par les autorités. Ainsi, non seulement les dirigeants étaient au fait de certains privilèges accordés en leur absence, mais ils ne tentèrent pas de les garder secrets. L'octroi de ces permissions était un moyen de stimuler le recrutement et l'émulation.

4.3 Faire sa place au collège

Les collèges classiques, s'ils devaient former les élites de demain, n'en étaient pas moins peuplés d'individus issus de différents milieux sociaux, ce qui ne fut pas sans créer de tensions. L'étude de Claude Galarneau sur les collèges classiques, ainsi que les divers témoignages contenus dans les mémoires d'hommes ayant fréquenté ces institutions rappellent cette réalité²². Le collège était aussi un lieu où se côtoyaient des enfants et des adolescents, voire des jeunes adultes. Les rapports sociaux se construiront autour de ces éléments discriminants que sont le rang social et l'âge. C'est également lors de leur passage dans ces institutions que s'effectuait l'affirmation virile des jeunes hommes. La virilité est un concept qui se construit surtout par rapport aux autres hommes. Comme le souligne Micheal Kimmel, « From fathers and boyhood friends to our teachers, coworkers, and

²² Galarneau, *Les collèges classiques...*, p.125-157

bosses, it is the evaluative eyes of other men that are always upon us, watching, judging. It was in this regime of scrutiny that such men were tested²³».

À certains endroits, la participation au corps de cadets et l'obtention de grades d'officiers n'étaient pas conditionnelles à la réussite d'un examen. Il s'agissait donc de structures passablement inclusives à l'intérieur d'une institution qui, dans ses autres pratiques, avait plutôt tendance à favoriser la compétition individualiste permanente. Au Collège Sainte-Marie par exemple, on misait davantage sur un principe basé sur la récompense : « Père Proulx. Modérateur du Conseil des jeux de la première division, recommand[e] ceux qui par leur ancienneté, leur assiduité aux exercices et leur bonne conduite ont mérité de recevoir leur promotion²⁴ ». Mais au Mont-Saint-Louis, au contraire, les étudiants devaient prouver leurs compétences en se soumettant à un examen écrit portant sur les différentes notions contenues dans le livre officiel de la milice. En 1909, le collège poussa plus loin la mise à l'épreuve en exigeant que « [...] tout soldat, voulant être promu, devra avant de passer ses examens commander une compagnie, afin de pouvoir juger de ses capacités²⁵ ».

Le procédé promotionnel du Mont-Saint-Louis était donc beaucoup plus axé sur la compétition et récompensait le résultat au détriment de l'effort ou de la volonté. Cet esprit compétitif remonte d'ailleurs aux premières années d'existence du corps. On y retrouve en effet la présence de compétitions internes dès la fin des années 1890. La première

²³ Micheal S. Kimmel, *Manhood in America : a cultural history*, Toronto, Free Press, 1996, p.26

²⁴ Collège Sainte-Marie, « Registre de la milice... », p.214-215

²⁵ Collège du Mont-Saint-Louis, « Procès verbaux... », 1909-1910

compagnie du collège enleva les honneurs de la compétition organisée par le maire Wilson Smith en 1897. Le trophée remporté cette année-là devait par la suite devenir le prix d'excellence qu'allaient se disputer les quatre compagnies du premier bataillon du collège²⁶. Les compétitions militaires internes ne faisaient pas partie de la philosophie pédagogique de tous les collèges, mais, au Collège Mont-Saint-Louis, elle était si forte qu'on soupçonna certains juges invités, souvent d'anciens élèves, de favoriser la compagnie à laquelle ils avaient auparavant appartenu. « Lors de notre premier concours, un fait a fortement prêté à la critique : ce fût l'énorme différence que se plurent à mettre M.M. les juges, deux anciens élèves. [...] Il n'y a qu'un remède : que les anciens soient exclus de toute question de ce genre²⁷ ». L'activité militaire était donc prise au sérieux et ne constituait pas une simple activité divertissante; le résultat importait non seulement aux étudiants, mais aussi aux juges qui semblaient vouloir perpétuer l'excellence de leur ancienne compagnie.

Les conséquences de cette approche, pour les étudiants qui ne parvenaient pas à obtenir les résultats escomptés, pouvaient être une remise en question, de la part des pairs, des compétences militaires et du statut d'homme en devenir. Le modèle compétitif, en effet, expose les aspirants aux yeux de tous et rend public leur réussite ou leur échec. Voulait-on, par ce système, reproduire les défis qu'ils auraient à surmonter à leur sortie du collège? Chose certaine, l'échec des uns fit le bonheur des autres.

²⁶ Collège du Mont Saint-Louis, « Procès-verbaux... », 27 octobre 1906

²⁷ Collège du Mont Saint-Louis, « Procès-verbaux... », Rapport annuel 1909-1910 (20 juin 1910).

Les archives du Collège Mont-Saint-Louis contiennent une lettre anonyme qui est très révélatrice à cet égard. L'étudiant ayant composé la lettre, dont le pseudonyme est X+Y+Z, l'envoya au conseil de la milice en lui demandant de la remettre à un certain Conrad. Il se peut donc que la lettre n'ait jamais été remise à l'étudiant en question ce qui explique la raison de sa présence dans les archives du collège.

Conrad tenta sa chance dans le corps d'ambulancier du collège, mais n'aurait pas réussi le test nécessaire pour faire partie du corps d'ambulanciers. Il devint alors la risée de certains étudiants, qui lui firent quelques suggestions : « I guess you won't need your bicycle any more, better give it to Cicy; better take it to the pawn and exchange for a parasol [...]»²⁸ ».

L'affirmation virile des jeunes hommes, si elle pouvait se faire dans le cadre d'une activité organisée (comme les corps de cadets), s'effectuait parfois d'une manière plus violente et moins structurée et les autorités du collège ne l'empêchaient pas nécessairement. En 1936, le *Quebec Chronicle* publia des articles sur les mémoires du Major Petry, étudiant du Collège Bishop pendant les années 1870. On y relata diverses histoires concernant le Collège dont l'une illustre parfaitement l'attitude des autorités vis-à-vis de la formation virile des jeunes hommes. On souligna que

[...] it was a custom that when a fight started the two combattants would be separated and led to the gymnasium. The school would gather around and the belligerent would be told to start again, the idea being that it was selfish to waste a fight on only few

²⁸ Mont Saint-Louis, « Correspondance et documents... », p.1

spectators when, by proper organization, everyone could enjoy it [...] ». Le Major Petry en conclut que le collège « [...] has maintained the highest standards of academic and character-building education [...] »²⁹

4.4 Faire sa place dans le monde

Une fois sortis du collège, les jeunes hommes devaient prendre leur place dans le monde des adultes. Les enfants issus des milieux favorisés pouvaient compter sur un réseau familial construit et entretenu de génération en génération³⁰. Toutefois, comme il a été démontré par Claude Galarneau, la clientèle des collèges était composée d'individus provenant de toutes les classes sociales. Pour les étudiants issus de familles modestes, ces réseaux sociaux devaient être créés par eux-mêmes. Les corps de cadets étaient un moyen efficace, pour les jeunes hommes issus de milieux plus modestes, de se faire « lire », de se faire voir : de se faire connaître. Pour les étudiants déjà connus du milieu, les bénéfices étaient de confirmer leur statut d'élite.

Si les corps de cadets étaient exposés publiquement, les étudiants obtenant les grades d'officiers bénéficiaient d'une évidente publicité. En effet, les noms des soldats étaient parfois cités dans les journaux, mais c'est davantage les noms des officiers qui étaient rendus publics. En étant officiers, les jeunes hommes étaient associés à la performance de l'unité qu'ils dirigeaient, dont ils étaient les « chefs d'orchestre ». Les

²⁹ J. Graham Patriquin, *B.C.S. From Little Fork to Moulton Hill*, Lennoxville, Bishop College School, 1978, Vol.2, p.8

³⁰ Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot, *Sociologie de la bourgeoisie*, Paris, Les Éditions La Découverte & Syros, 2000, p.47

jeunes officiers ne faisaient donc pas uniquement une démonstration militaire, ils exposaient également leurs qualités de *leaders*. Considérant que ces jeunes hommes étaient promis à devenir des membres de l'élite sociale, il ne faut pas négliger l'importance que pouvait avoir cette reconnaissance. Ils étaient par ailleurs des centaines, voire des milliers à se déplacer afin d'observer les corps de cadets à l'oeuvre. Parmi ces spectateurs, un bon nombre faisait partie du *High-life*, comme on les appelait dans le *Monde Illustré*³¹. Officiers militaires canadiens, maire, juges, hommes d'Église et autres personnes influentes, sans oublier leurs épouses et leurs filles, assistaient régulièrement aux compétitions et revues présentées sur la place publique.

Ces représentations constituaient un événement populaire, certes, mais ils étaient aussi une occasion d'exposer les futures élites au regard public. Le statut d'élite exigeait une responsabilité sociale accrue en ce sens que les élites sociales représentaient, dans l'imaginaire produit par le discours élitiste, « l'épine dorsale » de la société. Elles demandaient par conséquent une attention particulière et continue. Le Premier ministre Mercier, lors d'une visite au Collège Sainte-Marie, leur rappela en effet qu'ils étaient « [...] les hommes de demain, et soyez convaincus que l'on a les yeux sur vous. La présence des hommes d'élite qui vous visitent aujourd'hui vous en est une preuve³² ».

³¹ *Le monde illustré*, 8 juillet 1893

³² *L'Étendard*, 8 novembre 1889

Conclusion

Les collégiens ont donc largement bénéficié de la présence des corps de cadets au sein de leur institution scolaire. Il ne faut donc pas les voir comme de simples instruments au service du gouvernement et des institutions scolaires. Si les conditions ne les satisfaisaient pas, ils avaient le loisir de mettre un terme définitif à leur association. Le taux d'abandons démontre par contre que peu de collèves abandonnèrent l'activité en raison d'un désistement massif de leurs étudiants. Et pour cause; la vie collégiale était ponctuée par des rivalités internes dont chacun tentait de tirer avantage afin d'affirmer son statut. Le monde militaire, fortement hiérarchisé, constituait une opportunité pour les jeunes hommes d'affirmer leurs qualités de meneurs auprès de leurs pairs, responsabilités qui, du reste, devaient leur incomber en théorie à la sortie du collège.

Toutefois, l'accession aux plus hauts grades militaires ne s'effectuera pas selon un modèle unique. Les différents systèmes de gratification mis en place témoignent des différentes orientations pédagogiques des institutions scolaires supérieures. La finalité était cependant la même partout; diffuser une image positive de l'institution à laquelle le corps était rattaché. Les officiers étaient ceux qui étaient appelés à entrer en contact avec les personnages influents tandis que la masse des cadets paraissait devant un public enthousiaste. Si les cadets du Collège Sainte-Marie furent invités à se rendre à la demeure du maire de Longueuil, seuls les officiers furent invités au salon. Ce sont également les officiers du Collège Sainte-Marie que le 65^e invita lors de leur prestation. Et puis

l'obligation pour les étudiants du Collège Mont-Saint-Louis de prouver leur capacité de diriger constitue une preuve que les corps de cadets étaient loin de constituer une simple activité formatrice.

Les cadets prirent toutefois la place que la population, la presse et les collèges leur accordaient, et ils surent en tirer avantage. À cet effet, les revendications de certains privilèges, et la négociation d'un horaire permettant aux externes de faire partie du corps de milice, ne sont pas à négliger. Ils démontrent que les cadets, au début des années 1890, constituaient une organisation ayant pris une place importante au sein des collèges. Ils confirment également que les autorités désiraient, quoi qu'elles en dissent, que l'activité continua. Tous les étudiants ne prirent pas part à cette activité, mais ceux qui s'enrôlèrent bénéficiaient d'une exposition publique leur permettant de rencontrer des personnes influentes et, à l'occasion, de jeunes filles de « bonnes familles ». Ils jouissaient également d'une couverture journalistique plus qu'élogieuse et les interdits du quotidien laissaient parfois la place à des permissions spéciales. De ce point de vue, les cadets ne perdaient certainement pas au change...

Conclusion

L'étude des corps de cadets québécois ouvre donc la porte à de nouvelles considérations sur le passé militaire canadien. Les débuts des cadets collégiaux s'inscrivent en effet dans le cadre d'un projet gouvernemental fédéral auquel adhèrent la plupart des

provinces canadiennes. Ils s'insèrent également dans le courant militariste qui participe de l'idéologie impériale et qui prit une place de plus en plus importante dans la société canadienne de la fin du XIX^e siècle. Le dénombrement des corps de cadets canadiens démontre que le Québec n'eut rien à envier au reste du Canada du point de vue de l'instruction militaire. Le phénomène québécois fut par conséquent comparable à ce qui se fit ailleurs au pays. Durant les premières années du programme, le Québec connut même un taux de participation supérieur à la norme des autres provinces. Pourtant, l'historiographie n'a pas beaucoup souligné cet état de fait qui peut démontrer une forme de penchant impérialiste chez les Canadiens-français. Les discours prononcés par les politiciens tels qu'Henri Bourassa, abondamment évoqués par l'historiographie, soulignent au contraire la forte présence d'une idéologie anti-impérialiste. Les propos contenus dans les différents journaux de l'époque tendent à confirmer que les ambitions militaires des Canadiens français se limitaient au territoire pour lequel ils avaient développé un sentiment d'appartenance; le Québec d'abord, mais aussi le Canada et Rome, lorsque le besoin s'en fit sentir. Ils n'en démontrèrent pas moins un respect sincère envers la Couronne britannique, mais sans que cela ne se traduise par le développement d'une « britannicité québécoise ».

Cependant, on ne peut exclure les Canadiens français du courant impérialiste qui marqua la société canadienne durant le dernier quart du XIX^e siècle. Il serait en effet inexacte selon nous d'affirmer que les francophones furent absolument imperméables aux idéologies véhiculées par le groupe ethnique dominant au pays. La population canadienne-française ne vivait pas non plus en marge des décisions politiques prises dans la capitale

canadienne, décisions prises par des élus partageant l'idéologie impérialiste, et qui avaient une incidence directe sur la population. Certes, il existait quelques Canadiens français vraiment impérialistes, mais le discours impérial avait tendance à garder les francophones sur ses marges. Il ne permet pas l'inclusion des peuples colonisés et les Canadiens-français furent cantonnés par un discours qui devait, pour s'affirmer, créer une hiérarchie ethnique. L'attitude réservée des Canadienne-français n'est donc pas uniquement le résultat d'une incompatibilité idéologique des deux groupes, mais également le fruit d'un discours exclusif ne permettant pas aux franco-catholiques de s'intégrer au groupe dominant. La population britanico canadienne le leur rappellera d'ailleurs à maintes reprises lors de revues publiques.

L'étude du passé militaire canadien de la fin du XIX^e siècle insiste également sur la prédominance du discours impérialiste et justifie de cette façon l'engouement populaire pour les affaires militaires. Au Québec, au contraire, le discours anti-impérialiste de certaines élites francophones tend à expliquer une supposée apathie martiale et explique en partie les crises liées à la conscription lors des deux Guerres mondiales.

On aurait cependant tort de lier trop étroitement la militarisation de la jeunesse canadienne à la participation aux conflits armés. Le gouvernement mit à la disposition des institutions scolaires supérieures les ressources nécessaires à l'entraînement militaire de leurs étudiants, et cela avait pour but de stimuler un intérêt pour les affaires militaires et impériales. Mais bien que les collèges québécois aient participé activement au programme, et qu'ils se soient pliés à ses exigences, leurs objectifs ne furent jamais strictement

militaires. Malgré le fait que l'on ait entraîné militairement des jeunes – ce qui était valorisé à l'époque – les cadets ont aussi servi à insuffler un sentiment de fierté à la population québécoise. Ils furent en effet abondamment utilisés pour réfuter les allégations formulées à l'encontre de l'ordre jésuite et de la population canadienne-française. L'excellence des prestations offertes par les jeunes hommes devait mettre un terme aux doutes quant à la valeur des francophones, et ce, aussi bien dans l'esprit des anglo-protestants que dans celui des franco-catholiques. C'est également à l'initiative des collèges que l'on doit l'instruction militaire des enfants. Le programme, tel que présenté par le gouvernement, s'adressait aux étudiants ayant atteint l'âge adolescent. Les collèges, pour leur part, permirent la participation des étudiants les plus jeunes, des enfants, alors que les journaux et la population s'émurent devant l'air martial de ces bambins.

Les corps de cadets sont également un excellent reflet de la philosophie de chacun des collèges ayant pris part à ce programme. Les différents procédés promotionnels valorisés par les collèges laissent en effet croire que chacun adapta l'activité à sa clientèle. Le Collège du Mont-Saint Louis, institution commerciale, devait préparer ses étudiants à la dure réalité du monde capitaliste, où les bonnes intentions ne suffisent pas et où le résultat fait foi de tout. Ainsi, le collège misa sur la performance de ses aspirants officiers et les compétitions internes étaient fréquentes et intenses. Au Collège Sainte-Marie, au contraire, l'effort de l'étudiant était récompensé. Au Collège Bishop, aujourd'hui encore, les jeunes cadets incarnent le type de citoyens que l'institution se donne pour mission de former.

L'activité militaire, obligatoire pour tous, mise sur l'altruisme et les jeunes cadets sont appelés à prendre part à diverses actions bénévoles.

Finalement, les jeunes aussi profitaient de cette activité. Les sorties publiques, les rencontres avec les personnages influents, avec les jeunes filles issues des meilleures familles ainsi que les permissions spéciales occasionnellement octroyées devaient constituer des arguments convaincants pour « l'enrôlement ». Professionnellement, la possibilité de se faire connaître sur la scène publique en pratiquant une activité socialement valorisée ne devait pas nuire aux jeunes hommes désirant faire leur place dans le monde. Elle permettait aussi de se mesurer à ses semblables, de s'affirmer en tant qu'homme et de développer des qualités de meneurs. L'activité demeurait de nature militaire certes, mais ses applications allaient au-delà. Des hommes politiques comme le premier ministre Honoré Mercier avaient auparavant fait leurs classes dans un corps collégial de cadets. L'instruction militaire, disait-on, devait permettre aux jeunes hommes de rendre service à la patrie si le besoin s'en faisait sentir. L'exemple du premier ministre devait leur démontrer que rendre service à la patrie pouvait prendre plusieurs formes et que la voie militaire pouvait les mener aux plus hauts sommets.

Bibliographie

Sources primaires

Archives des Frères des Écoles chrétiennes, Fonds du Mont-Saint-Louis, Activités parascolaires (Cadets) Mont-Saint-Louis, « Procès-verbaux des Séances du Conseil 1902-1913 », Série 5000634

Archives des Frères des Écoles chrétiennes, Fonds du Mont-Saint-Louis, Activités parascolaires (Cadets) Mont-Saint-Louis, « Correspondance et documents sur la milice du Mont-Saint-Louis, 1895-1899 », Série 512010 (Armoire 44)

Cadet corps database.

http://armycadethistory.com/Cadet%20corps%20DB/cadet_corps_database.htm

Collège de Montréal, « Archives de la gymnastique du Collège de Montréal. », Boîte I2.14

Collège Sainte-Marie. « Récréation : Registre de la milice 1856-1894 », Boîte 23 (fond non classé)

Étendard (L) (1889-1892)

Fond d'archives du Collège Sainte-Marie. « Annuaire », UQÀM, Fond P6-510

Gazette (The) (1894)

Gazette du Canada, La (1879-1899)

Ministère de la Milice et de la Défense du Canada, *Documents de la Session* (1880-1904)

Monde (Le) (1893)

Monde Illustré (Le) (1893-1897)

Montreal Star (The) et Montreal Daily Star (The) (1889-1891)

Patrie (La) (1887-1894)

Presse (La) (1890-1893)

Université McGill, « Montreal High School and the High School for girls, 1858-1965 », Boîte No.13

Voyer, L.N. *Les qualités morales du bon militaire*, Québec, C. Darveau Imprimeur-Éditeur, 1865, 138 p.

Études

Armstrong, Elizabeth H. *Le Québec et la crise de la conscription, 1917-1918*. Montréal, VLB éditeur, 1998, 293 p.

Bernier, Serge. « Se hâter lentement. L'historiographie militaire canadienne, 1988-1999 », *Bulletin d'histoire politique*, Vol.8, No.2-3, p.11-24.

Bernier, Serge. « L'historiographie militaire canadienne entre 1975 et 1988 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, No.157, janvier 1990, p.5-24

Bernier, Serge et Jean Parizeau. *Les Canadiens français et le bilinguisme dans les forces armées canadiennes. 1763-1969 : le spectre d'une armée bicephale*. Tome I, Ottawa, Service historique de la Défense nationale, 1987, 468 p.

Bourzac, Albert. *Les bataillons scolaires : histoire et idéologie*. Thèse de Ph.D. (Science de l'éducation), Université Lyon II, 1982, 2 Volumes

Brown, David W. « Militarism And Canadian Private Education : Ideals And Practice, 1861-1918 », *Canadian Journal of Sport History*, Vol.17, No.1, 1986, p.46-59

Chambers, Ernest J. *The Montreal Highland Cadets: being a record of the organization and development of a useful and interesting corps with some notes on the cadet movement in Britain and Canada*. Montréal, Desbarats & Co., 1901, 98 p.

Corbo, Claude. *La mémoire des cours classiques (1870-1960)*. Outremont, Éditions Logiques, 2000, 2 Volumes

Corbin, Alain, Jean-Jacques Courtine et Georges Vigarello (dir.). *Histoire du Corps*. Tours, Éditions du Seuil, 2005, 2 Volumes

Corbin, Alain, Noëlle Gérôme et Danielle Tartakowsky (dir.), *Les usages politiques des fêtes aux XIX^e et XX^e siècles*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, 440 p.

Debien, Léon. « Les collégiens du XIX^e siècle et l'engagement militaire », *Bulletin d'histoire politique*, Vol.14, No.1 (automne 2005), p.279-298

Forget, Anastase. *Histoire du Collège de l'Assomption : 1833, un siècle, 1933*. Montréal, Imprimerie Populaire, 1932, 809 p.

Galarneau Claude. *Les collèges classiques au Canada français*. Montréal, Éditions Fides, 1978, 287 p.

Gravel, Jean-Yves, *Le Québec et la Guerre, 1867-1960*. Montréal, Boréal Express, 1974, 173 p.

Hobsbawm, Eric. *L'ère des empires, 1875-1914*. Paris, Fayard, 2004, 495 p.

Hudon Christine, « Le Muscle et le Vouloir. Le corps, la gymnastique et les sports dans les collèges classiques masculin au Québec, 1870-1940 », Communication au colloque Québec-Wallonie : dynamique des espaces et expériences francophones, Université Laval, 25 mai 2004

Hudon Christine et Louise Bienvenue. « « Pour devenir homme tu transgresseras... » Quelques enjeux de la socialisation masculine dans les collèges classiques québécois (1880-1939) », *Canadian Historical Review*, Vol.86, No.3 (Septembre 2005), p.485-511

Hudon, Christine et Louise Bienvenue. « Entre franche camaraderie et amours socratiques. L'espace trouble et ténu des amitiés masculines dans les collèges classiques (1870-1960) », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Vol.57, No.4 (printemps 2004), p.481-507

Janson, Gilles. *Emparons-nous du sport. Les Canadiens français et le sport au XIX^e siècle*. Montréal, Guérin, 1995, 239 p.

Kimmel, Michael S. *Manhood in America : a cultural history*. Toronto, Free Press, 1996, 544 p.

Koulouri, Christina. *Sport et société bourgeoise. Les associations sportives en Grèce 1870-1922*. Paris, L'Harmattan, 2000, 296 p.

- Lacombe, Sylvie. *La rencontre de deux peuples élus. Comparaison des ambitions nationales et impériales au Canada entre 1896-1920*. Québec, PUL, 2002, 291 p.
- Leps, Marie-Christine. *Apprehending the criminals : the production of deviance in nineteenth-century discourse*. Durham, Duke University Press, 1992, 262 p
- Mangan, James A. *The imperial curriculum : racial image and the education in the british colonial experience*. Londres, Routledge, 1993, 249 p.
- Miller, James Rodger. « Honoré Mercier, la minorité protestante du Québec et la loi relative au règlement des biens jésuites », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, Vol.27, No.4 (mars 1974), p. 483-507
- Morton, Desmond. *Une histoire militaire du Canada, 1608-1991*. Sillery, Les Éditions du Spetentrion, 1992, 414 p.
- Morton, Desmond. « The cadet movement in the moment of canadian militarism, 1909-1914, *Revue d'études canadiennes*, Vol.13, No.2 (été 1978), p.56-68
- Moss, Mark Howard, *Manliness and Militarism : Educating Young Boys in Ontario for War*. New York, Oxford University Press, 2001, 209 p.
- Mosse, George L. *L'image de l'homme. L'invention de la virilité moderne*. Paris, Éditions Abbeville, 1997, 254 p.
- Myerly, Scott Hughes. *British military spectacles. From Napoleonic war through the crimea*. Cambridge, Harvard University Press, 1996, 293 p.
- Myerly, Scott Hughes. « "The eyes must entrap the mind": army spectacle and paradigm in nineteenth-century Britain », *Journal of Social History*, Vol.26, No.1 (automne 1992), p. 105-131
- Patriquin, J. Graham. *B.C.S. From Little Forks to Moulton Hill*. Bishop College School, 1978, 2 volumes
- Perrot, Philippe. « La vérité des apparences ou le drame du corps bourgeois (XVIII^e-XIX^e siècles), *Cahiers internationaux de sociologie*, Vol.76, 1984, p.185-199
- Pinçon Michel et Monique Pinçon-Charlot. *Sociologie de la bourgeoisie*. Paris, Les Éditions La Découverte & Syros, 2000, 120 p.

Rosselli, John. « The self-image of effeteness : physical education and nationalism in nineteenth-century Bengal », *Past and Present*, No.86, 1980, p.121-148

Silver, A.I. *French-Canadian Idea of Confederation, 1864-1900*. Toronto, University of Toronto Press, 1997 (2^e édition), 283 p.

Stanley, George F.G. *Nos soldats. L'histoire militaire du Canada de 1604 à nos jours*. Montréal, Éditions de l'homme, 1980, 620 p.

Thiercé, Agnès. *Histoire de l'adolescence (1850-1914)*. Paris, Belin, 1999, 329 p.